





## Édito d'Anne Hidalgo



**On entend souvent, et à juste titre, qu'une société se juge à l'aune de l'attention qu'elle porte à ses aînés. Cette ambition nous la faisons nôtre à Paris pour que l'âge qui avance soit toujours une chance.** Vivre librement sa retraite, rester le plus longtemps possible chez soi, être au cœur de la cité et de ses activités, profiter de la vie culturelle et sociale, tels sont les droits de tous les Parisiens, même les plus âgés.

Pour tenir cette promesse, nous devons redoubler d'efforts, notamment en continuant à rénover au maximum nos EHPAD et infrastructures et, plus largement, en poursuivant nos actions menées depuis 2021 dans le cadre du comité de lutte contre l'isolement.

Tenir cette promesse, c'est aussi l'ambition de notre schéma « séniors à Paris 2022-2026 » qui recense nos objectifs pour les années à venir au cours desquelles la part des plus de 60 ans ne va cesser de croître pour atteindre 27% en 2050.

Ce nouveau schéma « séniors à Paris 2022-2026 » est le fruit d'un grand travail de concertation pour recueillir les avis des personnes concernées qui, mieux que quiconque, savent ce qui est bon pour elles. Près de cent Parisiens âgés ont pu raconter leur quotidien, exprimer leurs craintes, proposer leurs idées pour que ce nouveau schéma réponde véritablement à leurs besoins. Couplé à une consultation en ligne et à un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs institutionnels du grand âge, ce nouveau schéma « séniors à Paris 2022-2026 » vise donc à se rapprocher au maximum des préoccupations des séniors comme des professionnels impliqués, maillons essentiels du bien-vieillir.

Afin que ce plan soit bien appliqué dans tous les territoires, au plus près des Parisiennes et des Parisiens qui doivent voir les changements dans leur quotidien, des « référents séniors » seront nommés dans toutes les directions de la ville et un comité de suivi s'assurera que le schéma est bien appliqué.

La mobilisation est générale pour que Paris s'adapte au plus vite aux évolutions du grand âge. Je veux remercier mon adjointe Véronique Levieux, ainsi que la sous-direction de l'autonomie au sein de la direction des Solidarités, pour leur travail et leur engagement. C'est ensemble que nous ferons de Paris une ville où il fait bon vivre le plus longtemps possible. Vous pouvez compter sur ma détermination.

**Anne Hidalgo, Maire de Paris**

## Édito de Véronique Levieux



Pour les quatre prochaines années, les orientations du nouveau schéma seniors vont guider les politiques publiques de la Ville de Paris. Entre les dynamiques du précédent schéma et les nouveautés apparues au cours de ces dernières années, la Ville renouvelle ainsi son pacte de confiance avec les seniors parisiens.

Le bilan du précédent schéma a été présenté au mois de novembre 2021 en Conseil de Paris et soumis aux différents groupes politiques et aux mairies d'arrondissement. Ce dernier a bien sûr tenu compte des impacts de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des mesures inscrites dans le schéma 2017-2021.

Ce bilan nous a été essentiel pour analyser nos réussites et repérer les politiques à améliorer ou à approfondir dans ce nouveau schéma.

Pour concevoir ce schéma seniors et les politiques publiques qui en découlent, la Ville s'est appuyée sur l'expérience des seniors parisiens, à travers une concertation citoyenne d'une centaine de personnes et un questionnaire en ligne rempli par 500 personnes. Une concertation des acteurs institutionnels du grand âge a complété cette concertation citoyenne, afin de construire un schéma répondant aux exigences des seniors et des professionnels du secteur.

Pour les citoyens comme pour les acteurs institutionnels, six enjeux majeurs émergent clairement des concertations : le bien vieillir, l'accès à la santé, l'accès aux droits, le soutien aux aidants, la lutte contre l'isolement et l'évolution de l'habitat. Les services de la direction des Solidarités ont ainsi pu définir des objectifs stratégiques et les décliner en 18 fiches actions.

Deux approches complémentaires ont été privilégiées dans l'élaboration de ce schéma : d'abord une nécessaire transversalité – par l'implication de l'ensemble des directions et des délégations de la Ville –, et une déclinaison territorialisée des actions. Les objectifs stratégiques du schéma prennent en effet place dans des dynamiques locales, dans le but de garantir aux seniors parisiens des réponses complètes et accessibles à leurs besoins.

La Ville a décidé de mettre en place pour le schéma 2022 - 2026, un comité de suivi pour évaluer au fur et à mesure de son application, les fiches actions et les mesures qui en découlent. Cette nouveauté s'accompagne de la nomination de référents

séniors dans chaque direction de la Ville, pour suivre rigoureusement les évolutions du schéma.

Paris est une ville engagée en faveur de son adaptation constante au vieillissement des Parisiens et aux besoins des séniors d'aujourd'hui et de demain. À l'horizon 2030, un quart de la population parisienne sera sénior. Les adaptations que ce schéma impulse ne sont pas seulement pour les cinq prochaines années, mais également pour préparer la Ville à cette transition démographique et permettre à nos aînés et aux futurs séniors d'avoir toutes les infrastructures et les informations nécessaires pour bien vieillir.

Je remercie les séniors parisiens pour leur implication dans la vie démocratique de notre Ville, à l'échelle des arrondissements, mais aussi lors des concertations. J'adresse également mes remerciements aux acteurs institutionnels dont l'expertise et la connaissance du terrain ont été de véritables boussoles pour ce schéma.

Mes remerciements vont également aux membres de l'exécutif, aux mairies d'arrondissement et aux directions mobilisées pour la conception et pour la mise en œuvre de ce schéma.

Enfin, je remercie la sous-direction de l'autonomie et notamment le service séniors de la direction des Solidarités qui ont coordonné ce travail.

**Véronique Levieux, Adjointe à la Maire de Paris en charge des séniors et des solidarités entre les générations**





## SOMMAIRE

➤	<b>ÉDITOS .....</b>	<b>2</b>
➤	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
➤	<b>PARTIE 1. Les données parisiennes sur la situation des Séniors.....</b>	<b>10</b>
	ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES SÉNIORS À PARIS.....	10
	DONNÉES CLÉS .....	13
	MESURE DES FRAGILITÉS ET DES BESOINS SOCIAUX DES SÉNIORS PARISIENS.....	13
	L'HABITAT DES SÉNIORS À PARIS .....	21
➤	<b>PARTIE 2. Une stratégie séniors en trois axes pour la période 2022-2026.....</b>	<b>25</b>
	AXE 1. Des séniors acteurs dans la « Ville du quart d'heure » / Paris, ville adaptée à l'avancée en âge des séniors actifs .....	25
	AXE 2. Accompagner les fragilités et renforcer la protection des séniors vulnérables.....	42
	AXE 3. Des séniors libres de choisir leur habitat .....	56
➤	<b>GOVERNANCE DE LA STRATEGIE SÉNIORS .....</b>	<b>72</b>
➤	<b>ANNEXE : étude sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) .....</b>	<b>73</b>







---

# INTRODUCTION

---

**Le schéma gérontologique départemental est prévu par le Code de l'action sociale et des familles dans l'objectif d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité destinée aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches aidants. En effet, les schémas d'organisation sociale et médico-sociale définissent les orientations et les stratégies départementales sur cinq ans.** Ces outils de planification et d'aide à la décision déclinent les grands axes des politiques en direction des seniors en tenant compte des spécificités territoriales. Face à la diversité des situations que connaissent les seniors parisiens, la Ville de Paris s'est engagée, depuis plusieurs années, dans l'élaboration d'un schéma au champ élargi, favorisant l'adaptation de la ville à l'avancée en âge, dans l'objectif de permettre à chacun de trouver un cadre adapté à son parcours de vie. Ainsi, chaque parcours de citoyen englobe à la fois les enjeux liés à la santé, au lien social, à la participation citoyenne et culturelle.

Le précédent schéma de la Ville de Paris, avait été construit sur la base d'une concertation citoyenne et d'un Silver Think Tank créé pour l'occasion, rassemblant experts et professionnels du secteur. La crise sanitaire a eu de forts impacts sur la mise en œuvre de ce schéma et a mis en lumière la nécessité de renforcer l'accompagnement des structures médico-sociales au domicile ou en établissement, mais aussi l'accompagnement individuel des seniors face à l'isolement. La priorité a alors été portée sur l'accompagnement des seniors dans leur parcours de vie. Au cours de la mise en œuvre de ce schéma, le nombre de places en EHPAD - 7801 places actuellement - a été augmenté et des travaux de réhabilitation et de modernisation d'établissements habilités à l'aide sociale ont été réalisés.

La politique volontariste de la Ville de Paris pour inclure les seniors dans la vie de la cité, ralentir autant que possible leur perte d'autonomie et les accompagner dans leurs parcours doit être poursuivie et approfondie. La collectivité parisienne ambitionne d'adapter sans cesse toujours plus les politiques publiques au vieillissement de la population en tenant compte des besoins, des modes de vie et des évolutions sociales qui modifient les manières de vivre et de vieillir. Pour les prochaines années, la prévention de l'isolement constitue également un axe prioritaire

L'élaboration de ce nouveau schéma s'est articulée autour d'une large concertation citoyenne d'une part et d'un travail avec les institutions et associations d'autre part. Une concertation citoyenne a ainsi été organisée, avec dans un premier temps la constitution d'un panel de 90 seniors représentatifs de la population parisienne répartis en 3 groupes appelés à réfléchir autour des thèmes relatifs à l'espace public, les mobilités et la vie de la cité, l'accompagnement des parisiens aux moments charnières du vieillissement (retraite, veuvage, fin de vie), et au parcours entre domicile et établissement. Dans un second temps, une consultation en ligne a été proposée par la diffusion d'un questionnaire via [idees.paris.fr](https://idees.paris.fr) qui a donné lieu à près de 600 contributions.

En parallèle, une importante concertation institutionnelle a été menée, rassemblant une centaine d'acteurs du secteur pendant plusieurs mois. Des groupes de travail se rapportant aux thèmes de l'habitat, de la simplification des parcours et de la lutte contre le non recours

aux droits, du projet intergénérationnel pour la Ville, de l'accompagnement des aidants, de l'activité physique et de la prévention en matière de santé mentale ont été constitués. Ces groupes incluaient les partenaires institutionnels (AGIRC ARCCO, APUR, ARS, Caisse de dépôts, CNAV, CNSA...), les acteurs du territoire (Maisons des aînés et des aidants, mairies d'arrondissement), les acteurs de terrain (structures médico-sociales, associations ...) et les directions de la Ville. Ces deux initiatives ont été menées au premier semestre de 2022. Ces propositions ont été enrichies par les contributions des mairies des 10<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements, dont les préconisations confortaient celles des groupes de travail.

Ce document est donc le fruit d'un travail transversal entre citoyens, experts, professionnels, élus et administration. Il a pour ambition d'être le plus proche possible des diverses réalités et problématiques rencontrées par les séniors et de porter une politique volontariste en faveur du bien- vieillir des Parisiennes et des Parisiens sur les prochaines années.

Trois axes stratégiques ont ainsi été définis et structurent cette stratégie :

- 1) Des séniors acteurs dans leur « Ville du quart d'heure »
- 2) Des séniors accompagnés dans leurs fragilités
- 3) Des séniors libres de choisir leur habitat

AXE	Numéro de la fiche	Fiche action
AXE 1	Fiche action 1	Espace public et mobilités
	Fiche action 2	Sécurité des séniors
	Fiche action 3	Vie culturelle et citoyenne
	Fiche action 4	Sport, Jeux Olympiques et Paralympiques et héritage
	Fiche action 5	Liens intergénérationnels
	Fiche action 6	Lutte contre les discriminations
	Fiche action 7	Santé et prévention
AXE 2	Fiche action 8	Accès aux droits et accompagnement des séniors dans leurs démarches
	Fiche action 9	Accès et inclusion numérique
	Fiche action 10	Accompagnement des séniors précaires et grands précaires
	Fiche action 11	Actions en faveur des séniors dans les quartiers Politique de la Ville
	Fiche action 12	Reconnaissance et accompagnement des aidants
AXE 3	Fiche action 13	Lutte contre l'isolement
	Fiche action 14	Adaptation du logement à l'avancée en âge
	Fiche action 15	Amélioration de la prise en charge à domicile
	Fiche action 16	Adaptation des établissements accueillant des séniors à leurs besoins
	Fiche action 17	Bienveillance et respect dans l'accompagnement des séniors à domicile et en établissement
	Fiche action 18	Des solutions de prise en charge innovantes et diversifiées pour favoriser le maintien à domicile



---

# LES DONNÉES PARISIENNES SUR LA SITUATION DES SÉNIORS

---

## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES SÉNIORS À PARIS<sup>1</sup>

**Les personnes âgées de 60 ans et plus<sup>2</sup> représentent 22% de la population parisienne**, soit 479 957 en 2019 sur un total de 2 165 423 personnes à Paris. Cette proportion est plus importante qu'en Ile-de-France (20% en 2019), mais moindre qu'à l'échelle nationale (26% des Français ont 60 ans ou plus).

Le nombre de Parisiennes et de Parisiens de 60 ans et plus connaît une augmentation depuis 2013 (466 226 soit une augmentation de presque 17 500 personnes) ainsi que depuis 2019 (avec une augmentation de presque 4 000 personnes). La part qu'ils représentent dans la population parisienne augmente elle aussi légèrement, passant de 20,9% en 2013, à 22,2% en 2019 puis 22,6% en 2022.

Les 60 - 64 ans représentent 5,28% (soit 112 777) de la population, les 65 - 69 ans représentent 5% (108 148), les 70 - 74 ans 4,1% (88 868), les 75 - 79 ans 2,8% (61 469) et les plus de 80 ans 5,27% (108 695) <sup>3</sup>.

Les séniors âgés de 75 ans et plus sont au nombre de 170 165 en 2019, ce qui représente environ 8% de la population parisienne. En Île-de-France, cette proportion s'élève à 6,8% en 2019 et à 9,4% pour le reste de la France la même année. Parmi eux, les séniors parisiens âgés de 80 ans et plus sont au nombre de 108 695 en 2019, soit 5% de la population parisienne<sup>4</sup>.

L'augmentation de la part de ces personnes plus âgées, donc davantage susceptibles de souffrir d'isolement et de perte d'autonomie, est réelle mais plus légère que sur l'ensemble du territoire français.

Les arrondissements du sud et de l'ouest parisiens comptent des proportions **de séniors âgés plus importantes**. Ainsi, dans les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, plus d'1 personne sur 10 est âgée de 75 ans ou plus. Par ailleurs, les résidents des **quartiers prioritaires parisiens** sont globalement plus âgés que dans le reste de la géographie prioritaire française. En effet, la proportion de séniors âgés de 60 ans et plus est plus importante parmi la population vivant dans les quartiers prioritaires de la capitale (17 % des habitants contre 14 % dans les quartiers

---

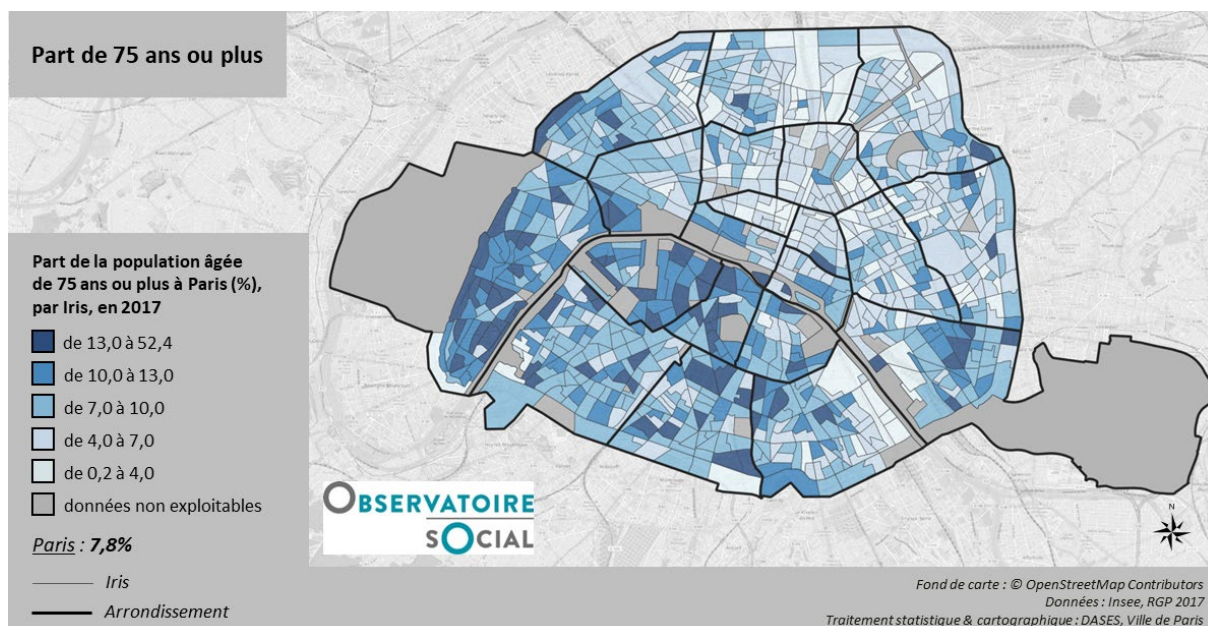
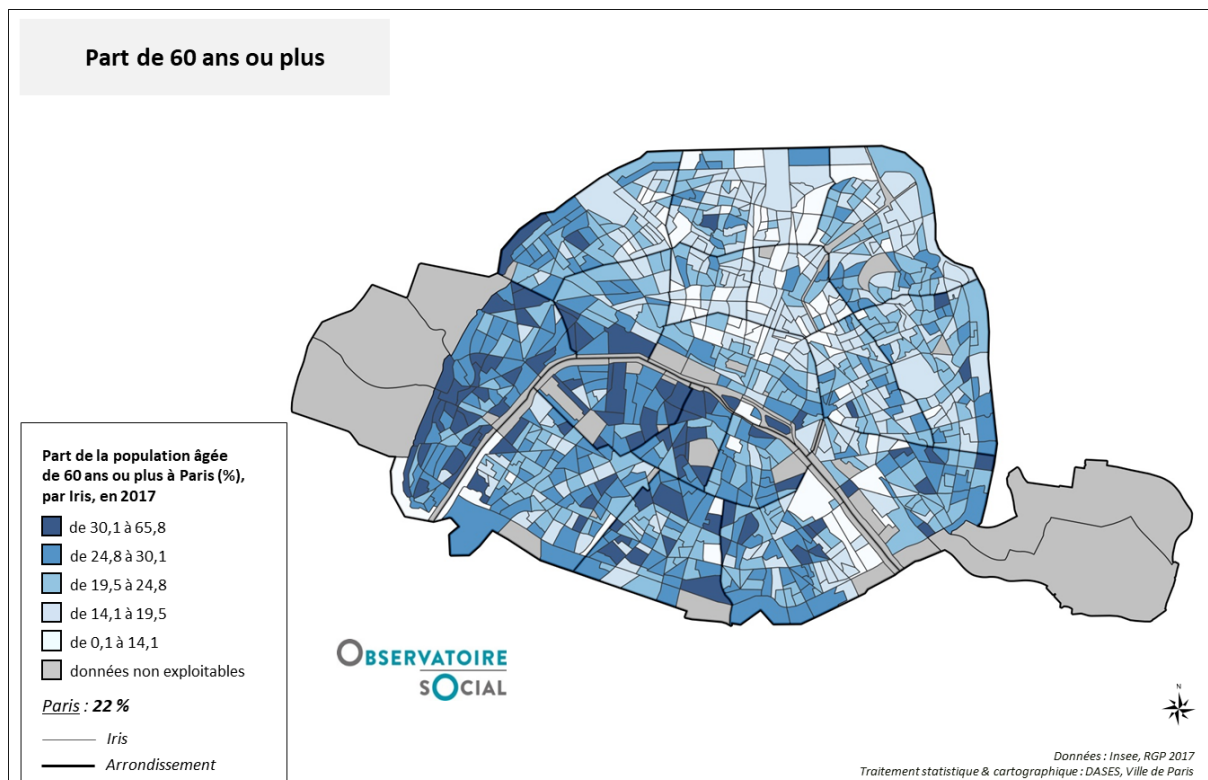
<sup>1</sup> Les données INSEE RGP 2017 et INSEE RP 2019 sont les données démographiques les plus récentes en notre possession

<sup>2</sup> Cette catégorie de personnes de 60 ans et plus constitue la population des séniors dont il est fait état dans le présent schéma

<sup>3</sup> Estimation issue du site ville-data.com

<sup>4</sup> Données INSEE 2019

prioritaires de l'ensemble de la France, 12 % en Ile-de-France et 13 % dans la Métropole du Grand Paris), soulignant des besoins spécifiques<sup>5</sup>.



Entre 2016 et 2017, près de 2 % des séniors de 70 ans et plus ont quitté Paris (45 % pour s'installer en Ile-de-France et 55 % pour s'installer dans une autre région en France). 1/3 de ces départs s'est fait vers un établissement.

<sup>5</sup> Les spécificités des quartiers parisiens de la politique de la ville, APUR, avril 2019

En 2018, soit avant la crise sanitaire, 15,3% des ménages ayant quitté Paris ont pour référent fiscal une personne âgée de 60 ans ou plus, alors qu'ils représentent plus de 34% des ménages parisiens : les séniors sont donc largement sous représentés parmi la population des ménages quittant la capitale, phénomène qui concerne surtout les jeunes actifs entre 25 et 39 ans.

Parmi les ménages avec un référent fiscal de 60 ans ou plus, près de 71% se sont installés en milieu urbain, dont 27% en Ile-de-France et 43,5% en province, contre plus de 29% qui ont choisi de s'installer dans un espace rural. Les séniors qui migrent de Paris s'installent beaucoup plus en milieu rural que les autres classes d'âge : ils sont proportionnellement presque trois fois plus nombreux que l'ensemble de la population à faire ce choix (seulement 9,6% du total des ménages ayant quitté Paris)<sup>6</sup>.

**En 2017, l'espérance de vie des Parisiens** est supérieure à la moyenne des Français et des habitants d'Ile de France.

	Espérance de vie à la naissance des femmes	Espérance de vie à la naissance des hommes	Espérance de vie à 60 ans des femmes	Espérance de vie à 60 ans des hommes
Paris	<b>86,8</b> ans	<b>81,6</b> ans	<b>28,6</b> ans	<b>24,4</b> ans
IDF	86 ans	80,7 ans	27,9 ans	23,6 ans
France	85,4 ans	79,3 ans	27,5 ans	23 ans

**On vit donc davantage plus âgé à Paris qu'en France** (pour les femmes 1,4 ans et pour les hommes 2,3 ans de plus en moyenne).

**En 2050**, l'espérance de vie des Parisiens serait de 89,7 ans pour les hommes et de 92,3 ans pour les femmes contre respectivement 80,6 et 85,8 en 2013<sup>8</sup>.

**L'Indice de vieillissement à Paris<sup>9</sup>** est de 87,6 en 2017 (57 en Ile-de-France et 81,2 en France métropolitaine), et est le signe d'un vieillissement important de la population parisienne.

Selon les prévisions de l'INSEE, 27% des Parisiens auront 60 ans ou plus en 2050 (contre 22% aujourd'hui). Les séniors de 75 ans et plus représenteraient 12,5% de la population (contre 7,8% aujourd'hui).

<sup>6</sup> Données INSEE 2019

<sup>7</sup> INSEE, État Civil, estimations de population (données provisoires)

<sup>8</sup> INSEE étude n°20- La population de Paris à l'horizon 2050 », novembre 2017

<sup>9</sup> L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Projection population des 60 ans et plus et des 75 ans et plus à Paris			
	2030	2040	2050
Effectifs 60 ans et plus	540 000	570 000	600 000
Part des 60 ans et plus	24,7 %	26 %	27 %
Effectifs 75 ans et plus	220 000	250 000	280 000
Part des 75 ans et plus	10,1 %	11,4 %	12,5 %

Source: Insee, projections Omphale (modèle 2017)

## DONNÉES CLÉS

### Accès à la santé

12,5% des parisiens de 75 ans et plus n'ont pas eu recours à des soins médicaux et dentaires sur les 24 derniers mois (13% dans l'ensemble de la population). 91% des séniors de plus de 60 ans ont déclaré un médecin traitant contre 80% dans la population totale des plus de 16 ans. Les séniors de 60 ans et plus ont bénéficié de 58% des visites médicales à domicile qui ont eu lieu sur le territoire parisien<sup>10</sup>.

### Inclusion numérique

Globalement, le taux d'équipement est très élevé dans chaque catégorie d'âge (entre 85% des 18-24 ans et 99% des 12-17 ans), à l'exception des 70 ans et plus, pour lesquels seuls deux tiers des interrogés ont déclaré être équipés. Après 70 ans, le taux d'internautes quotidiens perd 20 points par rapport à l'ensemble de la population<sup>11</sup>.

### Aidants<sup>12</sup>

En France, 11 millions de personnes âgées de seize ans ou plus sont des proches aidants participant au maintien à domicile et à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie (dont 79 % prodiguent de l'aide pour les actes de la vie quotidienne).

Un quart des aidants sont des conjoints et plus de la moitié sont des enfants du séniors. 59% des aidants de séniors à domicile sont des femmes et un aidant sur deux est retraité. 47% des aidants déclarent au moins une conséquence négative de l'aide apportée au séniors sur leur santé physique ou leur moral<sup>12</sup>.

### Sécurité routière

Les personnes âgées (60 ans et plus) comptent pour la majorité des piétons parisiens décédés (11 sur 15) et 43% des piétons gravement accidentés. De plus, la part de personnes âgées décédées parmi les piétons augmente avec 73 % en 2020 contre 62% en 2019. Cette catégorie d'usagers est donc particulièrement exposée au risque routier<sup>13</sup>.

## MESURE DES FRAGILITÉS ET DES BESOINS SOCIAUX DES SÉNIORS PARISIENS

<sup>10</sup> Données CPAM Paris, mars 2022

<sup>11</sup> Baromètre du numérique, Edition 2021

<sup>12</sup> DREES, enquête Capacités, Aides et Ressources des séniors, 2015 et 2016

<sup>13</sup> Observatoire parisien des mobilités, bilan des déplacements en 2020 à Paris.

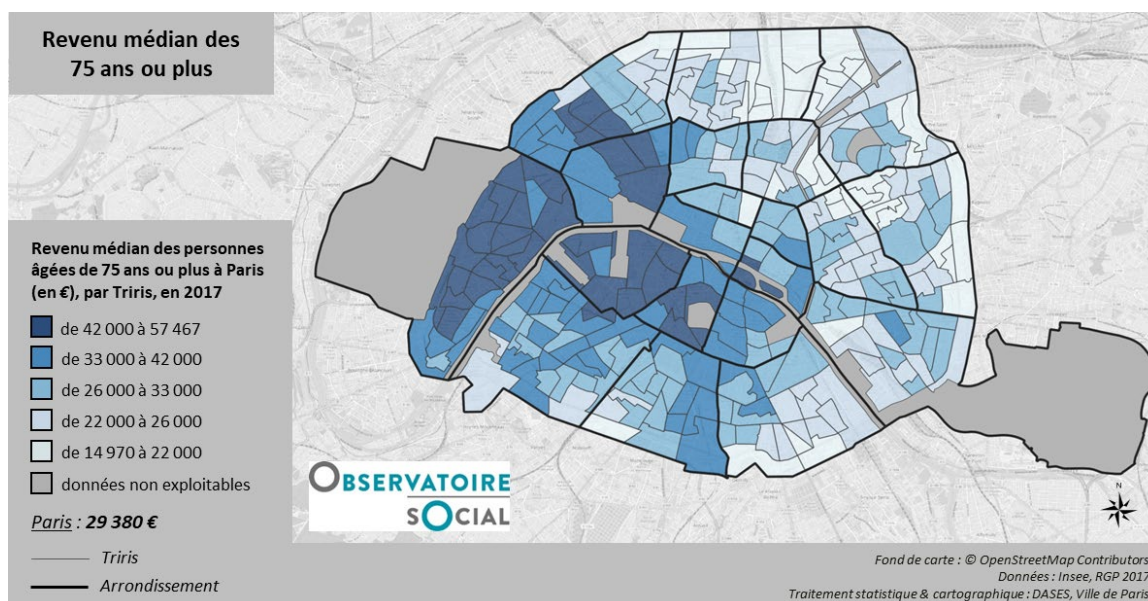
## Précarité d'une partie des séniors parisiens

- **Un niveau de vie globalement plus élevé pour les séniors âgés en comparaison à la population générale mais des disparités territoriales**

	Revenu annuel médian des séniors de 60-74 ans	Revenu annuel médian des séniors de 75 ans et +	Revenu annuel médian de la population globale
Paris	27 300 € (+ 2,3 % en 5 ans)	29 380 € (+ 4,5% en 5 ans)	27 400 €
IDF	25 100 € (+ 4,3 % en 5 ans)	25 200 € (+ 5,4 % en 5 ans)	23 230 €
France	23 000 € (+ 6,6 % en 5 ans)	21 150 € (+ 10,3 % en 5 ans)	21 110 €

Globalement, le niveau de vie des séniors âgés à Paris est plus élevé que celui des séniors en France et en Île-de-France, et que celui des autres Parisiens<sup>14</sup>.

**Le niveau de vie des séniors âgés de 75 ans et plus est marqué par de fortes disparités de revenus** entre les séniors du nord et de l'est parisien et ceux du sud et de l'ouest. Le revenu annuel médian des 75 ans et plus est inférieur à 22 000 € dans les trois arrondissements du nord est parisien (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).



<sup>14</sup> INSEE, RGP 2017

**> 11 % des séniors parisiens âgés de 75 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté<sup>15</sup>**

En France, 9,2 millions de personnes se situent sous le seuil de pauvreté, soit 14,6%. Les retraités représentent 9,5% des personnes sous le seuil de pauvreté<sup>16</sup>, soit un des taux les plus bas d'Europe. 8,9% des 65-74 ans et 10% des 75 ans et plus<sup>17</sup> ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

En Île-de-France, 1,8 millions de personnes se situent sous le seuil de pauvreté, soit 15,6%. Parmi les 60-69 ans, ils sont 11% et 3% dans le halo de pauvreté (Les personnes dans le halo de la pauvreté sont au-dessus du seuil de pauvreté national mais sous le seuil de 60% du niveau de vie médian régional)<sup>18</sup>. De la même façon, pour les 70 ans et plus, le taux de pauvreté s'élève à 7,7% et 3% dans le halo de pauvreté<sup>19</sup>.

À Paris, le taux de pauvreté global est de 15 % en 2018<sup>20</sup>. Il est ainsi inférieur à celui de l'Île-de-France mais reste légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine. 11% des 75 ans et plus sont sous le seuil de pauvreté de 60%. Les arrondissements les plus concernés par la pauvreté des séniors de plus de 75 ans sont les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> (atteignant 19% dans le 18<sup>e</sup>). Par ailleurs, dans la capitale, 3 800 ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement sans douche ni salle de bains, et 1 250 ménages dont la personnes de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement suroccupé<sup>21</sup>.

Ces différents constats sur la précarité des séniors peuvent être enrichis d'une donnée essentielle pour la Ville de Paris et son analyse du portrait social : l'indice composite de vulnérabilité des séniors. Il permet d'identifier les quartiers qui cumuleraient des indicateurs de précarité économique, de précarité sociale (isolement), et de dépendance chez la population âgée de 75 ans et plus, en prenant en compte l'âge (risque de dépendance), le revenu médian et l'isolement résidentiel des 75 ans et plus.

Territoires concernés par une plus grande vulnérabilité des séniors :

---

<sup>15</sup> Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans

<sup>16</sup> INSEE, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie, 2019

<sup>17</sup> INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2019

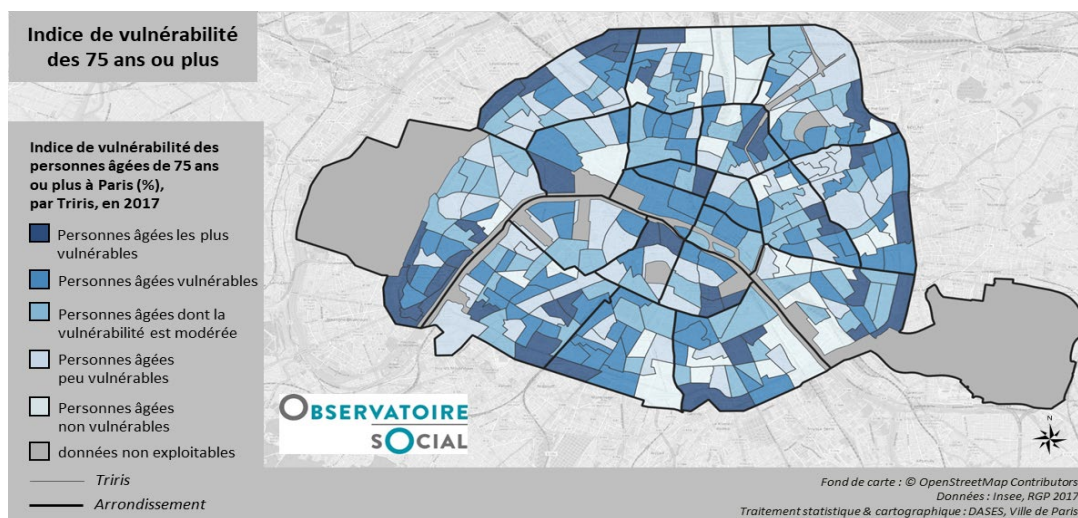
<sup>18</sup> INSEE, Analyses Ile de France, n°145, décembre 2021 ; fichier localisé social et fiscal 2018 FILOSOFI

<sup>19</sup> Données INSEE, 2018

<sup>20</sup> INSEE, 2018, FILOSOFI

<sup>21</sup> INSEE, RGP 2017





On remarque ainsi un fort taux de vulnérabilité dans la quasi-totalité des arrondissements, particulièrement sur les quartiers de la petite ceinture.

## L'isolement des séniors

À Paris, la moitié des personnes de 75 ans et plus vivent seules. Cette part, qui oscille entre 43% et 53% selon les arrondissements, est largement supérieure à celle enregistrée en Métropole du Grand Paris (43%), en Ile de France (40%), et en France métropolitaine (38%)<sup>22</sup>. Cette problématique a revêtu une acuité particulière depuis le début de la crise sanitaire.

Parmi les personnes de 75 ans et plus vivant seules, 1 sur 4 vit seule dans un logement de 4 pièces et plus.

Ce phénomène d'isolement est très inégalement réparti selon les arrondissements et les quartiers. Ainsi, l'isolement des séniors parisiens est plus marqué dans les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements puisque plus de 46% des 65 ans ou plus vivent seuls (et plus de 55% pour les 80 ans ou plus). À l'inverse, les arrondissements les plus vieillissants (7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>) présentent, avec le 19<sup>e</sup> arrondissement, les parts les plus faibles de personnes de 65 ans ou plus vivant seules (moins de 40%)<sup>23</sup>.

En 2019, 40% des 65-79 ans vivent seuls et 56% des 80 ans et plus à Paris. De plus, si 55% des 65-79 ans déclarent vivre en couple, seulement 36% des 80 ans et plus vivent en couple<sup>24</sup>.

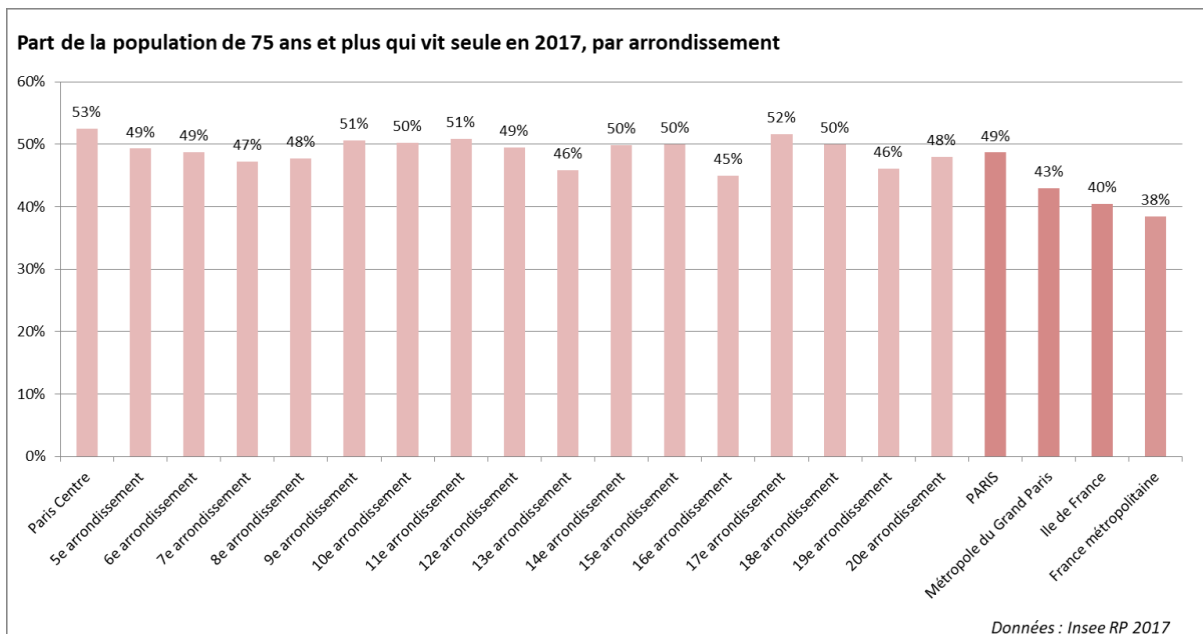
En France, en 2019, 28% des 65-79 ans déclarent vivre seuls contre 48,7% pour les 80 ans et plus<sup>25</sup>.

<sup>22</sup> INSEE, RP 2018

<sup>23</sup> INSEE, RGP 2017

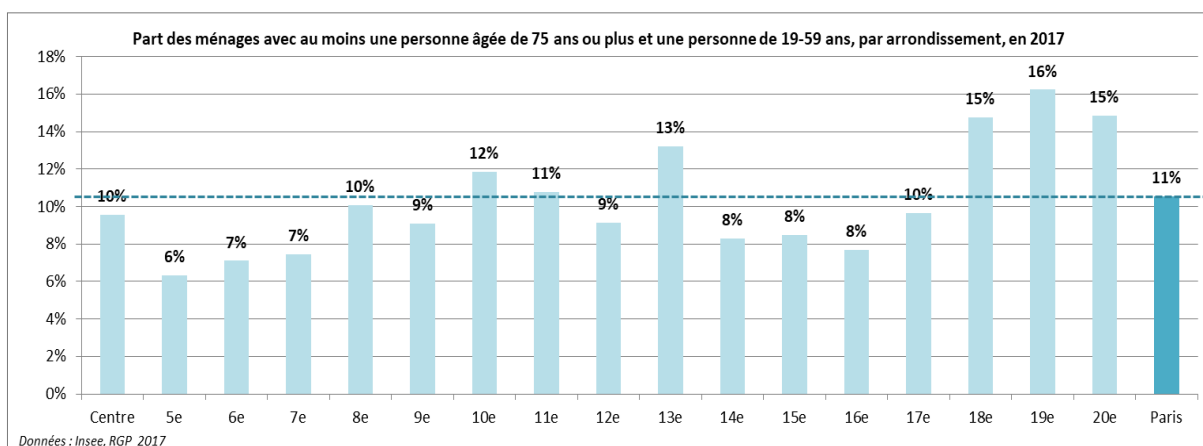
<sup>24</sup> INSEE, RP 2019

<sup>25</sup> INSEE, RP 2019



À Paris, 11 % des ménages dans lesquels vit au moins une personne de 75 ans ou plus sont des ménages où cohabite également au moins un adulte plus jeune, de moins de 60 ans, pouvant se trouver en position d'aïdant : enfant(s), conjoint(e), autre aidant familial, etc. 53% des proches aidants sont des enfants du séniör aidé et 8% d'entre eux cohabitent avec lui, en France<sup>26</sup>.

Ce **phénomène de cohabitation intergénérationnelle** peut être lié à un choix, à la perte d'autonomie et/ou à une problématique économique.



## Les séniors bénéficiant d'aides sociales

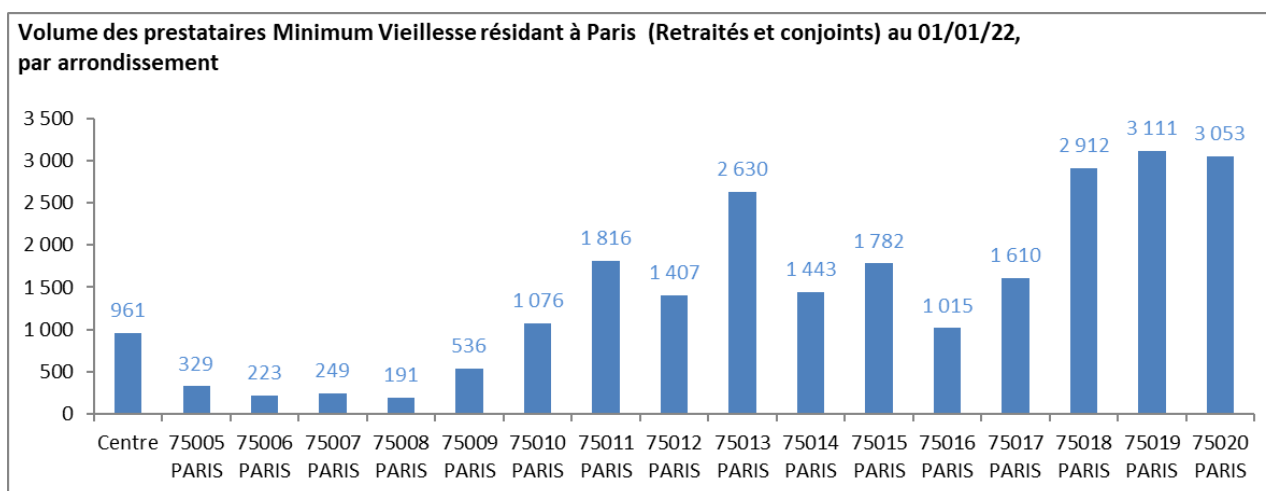
Deux types d'aides sont accordées aux séniors en France. Il y a d'abord des aides légales, dont la principale est l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou minimum vieillesse.

<sup>26</sup> Rapport DREES, 2019

Il existe aussi des aides appelées « extra-légales » qui englobent les aides octroyées et à la charge du département pour les personnes âgées, telle que Paris Solidarité dans la Capitale.

**L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), anciennement appelée minimum vieillesse**, est une allocation qui permet d'assurer un niveau minimum de ressources. Le montant de l'ASPA dépend des ressources et de la situation familiale de la personne. Elle a été revalorisée à plusieurs reprises durant les dernières années pour atteindre à 953,45€ le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une personne seule et 1 480,24€ pour un couple. Afin de percevoir cette prestation, il est nécessaire d'avoir plus de 65 ans, de résider en France, et d'avoir des ressources annuelles n'excédant pas 10 838€ pour une personne seule et 16 826€ pour un couple.

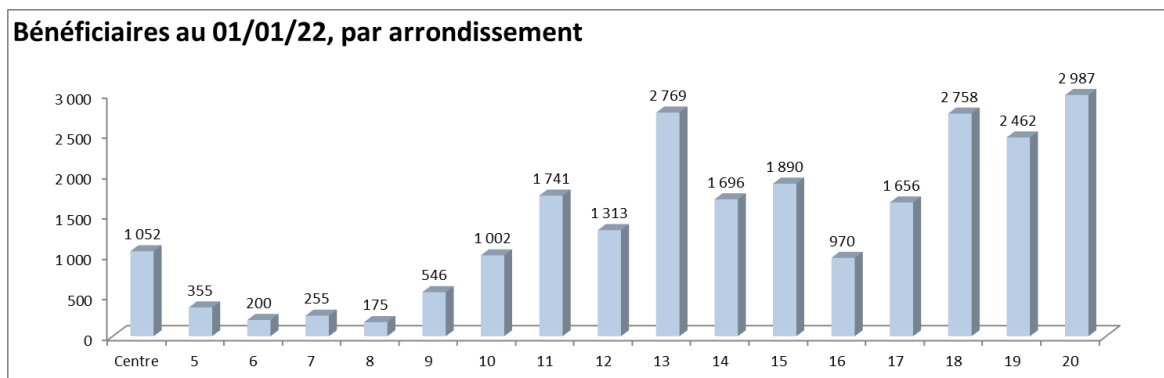
24 344 retraités parisiens et conjoints bénéficient au 01/01/22 de l'ASPA et de l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité).



**Paris Solidarité** est un complément de ressources mensuel versé par la Ville de Paris aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap afin de garantir un minimum financier aux foyers les plus modestes.

Il est délivré sous certaines conditions aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail) qui disposent de revenus modestes. Ce complément est fixé dans la limite d'un plafond de 1 027€ pour les personnes seules et de 1 626€ pour les couples.

23 827 Parisiens en bénéficient au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Par rapport à l'ensemble de ces bénéficiaires, les personnes âgées représentent 70,3% (4,1% pour les 60-64 ans, 58,8% pour les 65-74 ans, 20% pour les 75-80 ans et 17,1% pour les 81 ans et plus).



**L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** concerne les personnes âgées en perte d'autonomie, d'au moins 60 ans, qui vivent à domicile ou en résidence autonomie et qui ont besoin d'une aide ou de matériels spécifiques pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne. Le montant de l'APA à domicile varie selon le plan d'aide établi par le travailleur social en fonction des besoins et du degré de dépendance (GIR) ainsi que des revenus.

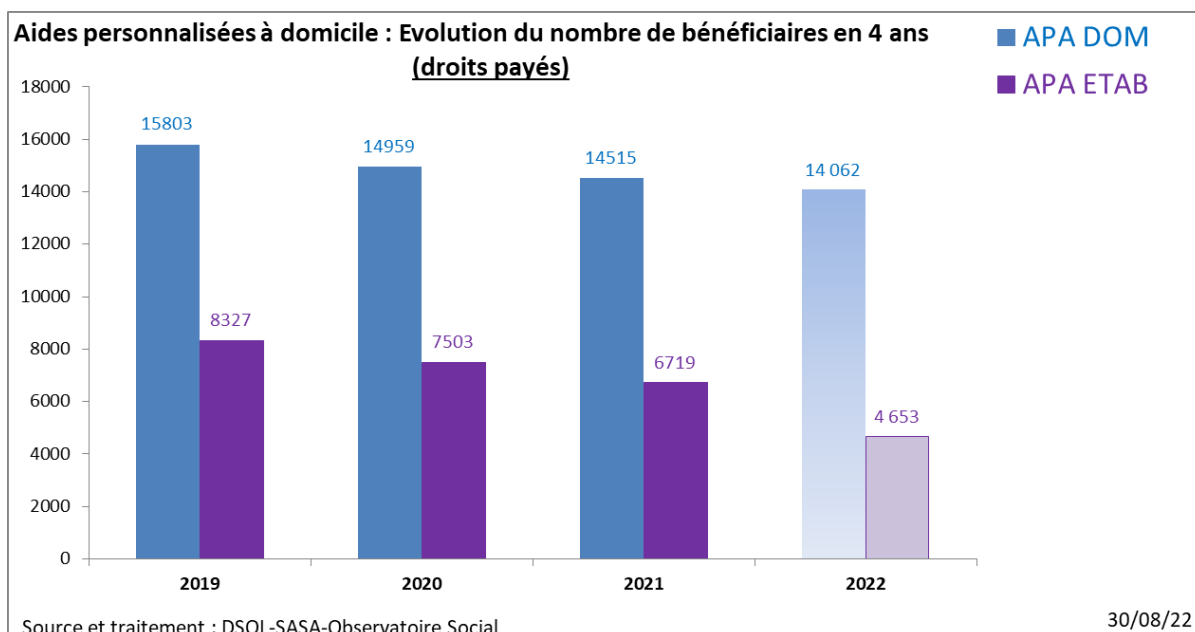
L'APA est donc une prestation qui permet de financer les dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Cette prestation en nature est, à domicile, dédiée à la prise en charge d'aides humaines, d'aides techniques ou de services. Le degré de perte d'autonomie est évalué à l'aide de la grille AGGIR, qui classe les personnes âgées en six niveaux, dont les quatre premiers ouvrent droit à l'APA.

Ainsi, en fonction des GIR, voici les différents montants mensuels maximum de l'APA en 2022 :

- GIR 1 : 1 807,89€
- GIR 2 : 1 462,08€
- GIR 3 : 1 056,57€
- GIR 4 : 705,13€

En 2021, 21 234 personnes en étaient allocataires à Paris. 68% d'entre elles percevaient cette allocation à leur domicile (14 515), et les autres en établissement (6 719).

Qu'elle soit versée pour contribuer aux dépenses nécessaires au maintien à domicile ou pour des personnes en établissements, dans les deux cas, le nombre de bénéficiaires a baissé entre 2019 et 2022. Ainsi, s'agissant du nombre de droits payés, on note une diminution de 8% pour l'APA à domicile de 2019 à 2021, et de 19% pour l'APA en établissement.



Les allocataires de l'APA constituent 3,8% des personnes de plus de 60 ans, soit une proportion très légèrement supérieure au taux enregistré en Ile-de-France (3,5%) mais inférieure à celle mesurée en France métropolitaine (4,5%). Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux allocataires de plus de 75 ans à domicile, la part de la population percevant l'APA est de 9%.

Il est intéressant par ailleurs d'étudier la répartition de la population allocataire selon le degré de dépendance en distinguant les allocataires évalués en GIR 3 ou 4 (les plus autonomes) et ceux en GIR 1 ou 2 (avec un niveau de dépendance fonctionnelle plus marquée).

À Paris, 22,3% des bénéficiaires de l'APA à domicile font partie des catégories GIR 1 et 2, et 77,7% des GIR 3 et 4, soit des tendances assez proches de la France métropolitaine (taux respectifs de 20% et 80%).

Les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements ont les taux de bénéficiaires APA à domicile les moins autonomes (GIR 1 et 2) les plus élevés (respectivement 32%, 29% et 28,6%), même s'ils ne sont pas ceux avec les plus grandes proportions de bénéficiaires au global.

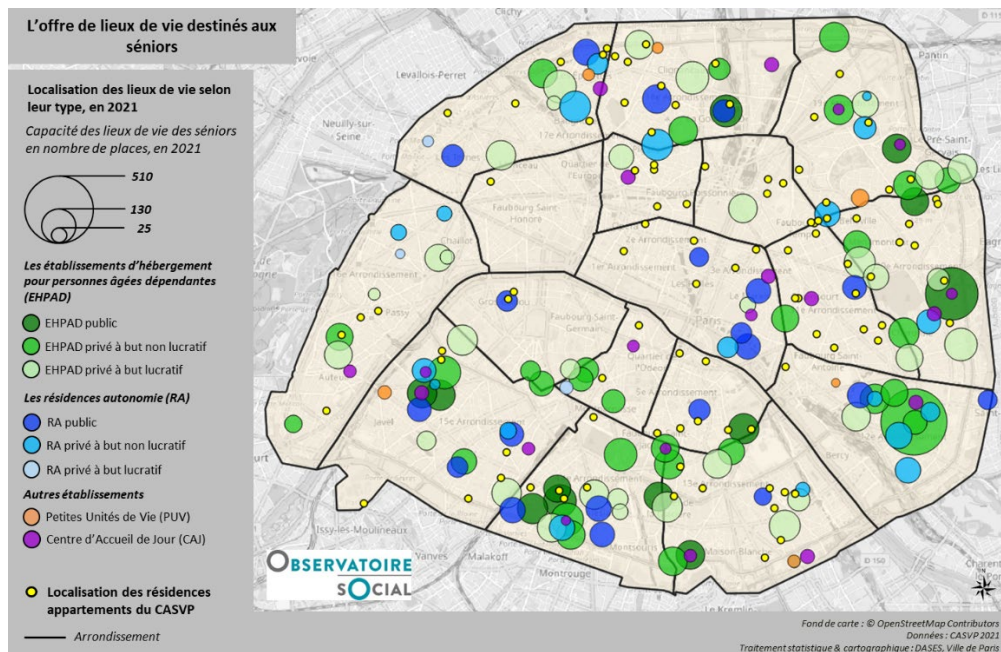
Au regard de l'évolution attendue de la population âgée parisienne à l'horizon 2050, et dans l'hypothèse d'un niveau de dépendance stable entre 2018 et 2050, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile en 2050 serait de 24 272<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> INSEE – Modèle OMPHALE

# L'HABITAT DES SÉNIORS À PARIS

## L'offre parisienne à destination des séniors

- 79 EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dont 73 intra-muros et 6 extra-muros, parmi lesquels 16 publics (15 gérés directement par la Ville / CASVP et 1 par le GHU Paris Psychiatrie Neurosciences), 30 privés à but non lucratif et 33 privés commerciaux.<sup>28</sup>
- 45 résidences autonomie (ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs) dont 22 gérées directement par la Ville (CASVP), 20 privées à but non lucratif, 3 privées à but lucratif.
- 20 centres d'accueil de jour (accompagnement individualisé aux personnes accueillies et soutien aux aidants) dont 1 CASVP.
- 6 petites unités de vie (PUV) dont 1 CASVP (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de moins de 25 places).
- 1 résidence relais au CASVP (accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde).
- 3 USLD (unités de soins longue durée, structures d'hébergement et de soins qui accueillent des personnes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante, accueillent majoritairement des personnes de plus de 60 ans).
- 101 résidences appartements gérées par le CASVP (logement individuel avec espaces collectifs pour certaines).



<sup>28</sup> DASES, 01/10/2021

## Les séniors vivant à leur domicile

Plus de 90% des séniors parisiens vivent à domicile. La vie à domicile demeure le mode de vie majoritaire des séniors français (96% des hommes et 93% des femmes en 2016), y compris parmi les nonagénaires<sup>29</sup>.

Parmi les séniors parisiens, près de 60% sont propriétaires de leur logement, et 25% sont locataires du parc social<sup>30</sup>. Il apparaît en outre que 5% des parisiens sont des locataires du parc social de 65 ans et plus, que 12% des ménages parisiens sont des propriétaires de 65 ans et plus, et que les plus de 65 ans représentent 37% des locataires parisiens<sup>31</sup>. Par comparaison, au 31 décembre 2018, 777 629 personnes âgées vivent à domicile en France, sur 1,3 million de personnes, soit presque 60%<sup>32</sup>. Sur le territoire national, 74 % des ménages retraités possèdent leur résidence principale, contre 58 % pour la population totale<sup>33</sup>. Par ailleurs, 30% des locataires du parc social en France ont plus de 60 ans et 11% ont plus de 75 ans<sup>34</sup>.

Les séniors souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile, mais leurs logements sont souvent inadaptés à l'avancée en âge. En Ile-de-France, seuls 7% des plus de 60 ans vivent dans un logement qui dispose d'aménagement intérieur adapté à l'avancée en âge et 12% déclarent des difficultés pour sortir de leur logement aussi souvent que souhaité. Or, la probabilité d'être en bonne santé est réduite de 70% pour les personnes âgées déclarant vivre dans un logement non aménagé selon leurs besoins et de 40% pour celles déclarant ne pas sortir autant qu'elles le voudraient<sup>35</sup>.

Les travaux d'adaptation du logement interviennent en moyenne à 83 ans soit un âge quasiment similaire à l'âge moyen d'entrée en EHPAD. Plutôt que d'être réalisés en amont, ces travaux sont trop souvent entrepris après un premier accident domestique (les chutes domestiques des personnes âgées de 65 ans et plus provoquent près de 10.000 décès par an)<sup>36</sup>.

Les aides techniques sont essentielles pour conserver son autonomie et sa santé (et éviter les chutes notamment). À Paris, 9,7% des séniors ont du mal à sortir de leur logement, 8,7% des séniors ont des difficultés pour se laver (douche ou bain) et près de 30% ont du mal à monter un étage d'escalier ou marcher sur 500 mètres. Or, en 2014, seulement 11,8% des séniors parisiens utilisaient régulièrement une aide technique pour se déplacer (cane/déambulateur/fauteuil roulant) et 7.8% utilisaient des équipements ou aménagements de son logement (barre d'appui/douche adaptée/élargissement des portes...)<sup>37</sup>.

---

<sup>29</sup> France, portrait social, édition 2019 - Insee Références

<sup>30</sup> APUR, 2018

<sup>31</sup> ADIL Paris, étude « Le logement des personnes âgées à Paris », janvier 2019

<sup>32</sup> Données CNSA

<sup>33</sup> Les cahiers de la CNAV n°12, mars 2019

<sup>34</sup> INSEE, RP 2018

<sup>35</sup> Observatoire régional de santé, rapport vieillir chez soi, 2016

<sup>36</sup> Ministère chargé de l'autonomie, plan antichute des personnes âgées, février 2022

<sup>37</sup> DREES, enquête vie quotidienne et santé, 2014

**La Ville de Paris offre également un large panel de services et de ressources aux séniors sur l'ensemble de son territoire. Ils contribuent au maintien de la vie à domicile.**

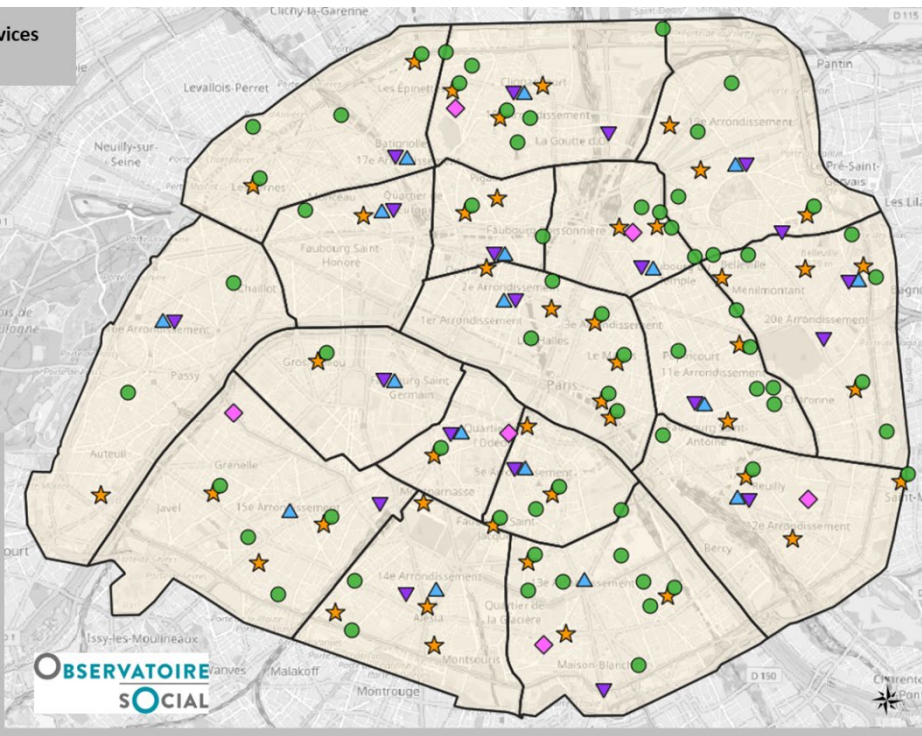
- Ainsi, **65 clubs séniors** proposent aux Parisiens retraités ou préretraités à partir de 55 ans, ou en situation de handicap, de nombreuses activités gratuites ainsi que des stages et des ateliers avec une participation financière calculée en fonction du montant d'imposition.
- Par ailleurs, **de nombreuses activités gratuites ou moyennant une participation financière** en fonction du revenu sont proposées aux Parisiens retraités à partir de 60 ans ou de plus de 65 ans, tels que des spectacles, sorties intergénérationnelles, visites guidées, bals, voyages, ou encore déjeuners-réveillons.
- **L'université permanente de Paris** propose quant à elle aux Parisiens retraités ou en situation de handicap un programme d'activités culturelles regroupées par filières, avec des conférences, des promenades commentées et des ateliers, qui sont confiées à des spécialistes reconnus.
- **44 restaurants émeraude** au sein desquels les séniors âgés de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans et reconnus inaptes au travail, peuvent déjeuner. En décembre 2021, ce sont 4 798 usagers qui ont bénéficié d'une prestation dans ces restaurants.
- Enfin, la **gratuité des transports en commun avec le Pass Paris Séniors** sous conditions de ressources pour les Parisiens de 65 ans et plus, et **l'aide Paris Logement** sous conditions de ressources également, participent au maintien à domicile des séniors dans de meilleures conditions.
- **Maisons des Aînés et des Aidants (M2A/DAC)** qui sont en partie financées par la Ville de Paris et qui ont pour mission d'informer les séniors et leur entourage, d'accompagner les personnes âgées en situation de fragilité et/ou de vulnérabilité, et d'appuyer les professionnels du territoire.



## L'offre des ressources et services destinés aux seniors

### Localisation des lieux de services et de ressources destinés aux personnes âgées, en 2021

-  Club Séniors
-  Restaurant émeraude
-  Centre d'action sociale de la Ville de Paris
-  Service social de proximité
-  Maison des aînés et des aidants
-  Arrondissement



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors  
Données : CASVP 2021  
Traitement statistique & cartographique : DASES, Ville de Paris

---



## 2

# UNE STRATÉGIE SÉNIORS EN TROIS AXES POUR LA PÉRIODE 2022-2026

---

La vaste concertation réalisée pour renouveler la stratégie 2022 - 2026 a permis de dégager trois grandes priorités pour les cinq prochaines années. Au cœur de ces axes, réside la volonté de faire des séniors des acteurs à part entière de la vie de la Cité, tout en les accompagnant dans leurs fragilités, et en leur permettant de choisir l'habitat adapté à leur parcours de vie.

Le travail de concertation a été l'occasion pour la Ville de croiser les expériences quotidiennes de nos aînés avec l'expertise des acteurs institutionnels et a permis de mettre en lumière de nombreux points de convergence. Au-delà de la poursuite et de la promotion de politiques publiques déjà existantes, les séniors parisiens et les acteurs institutionnels ont contribué à l'émergence de nouvelles actions.

Les trois axes se combinent, se répondent, et apportent des solutions diverses à des problématiques parfois complexes et multiples dans la vie des séniors.

Ainsi, le premier axe a pour objectif de permettre aux séniors parisiens de s'investir pleinement dans la vie culturelle, associative, sportive, citoyenne et politique de la Ville. Le second axe oriente la réflexion sur l'accompagnement des séniors vulnérables et la prévention des fragilités, l'accès aux droits et la lutte contre l'isolement, en passant par l'insertion numérique. Enfin, le dernier porte sur l'adaptation de l'habitat, au domicile ou en établissement, afin d'offrir autant que possible aux séniors parisiens le libre choix de leur lieu de résidence. La priorité est donnée au maintien à domicile et à la recherche d'habitats alternatifs, tout en participant à la consolidation du modèle de l'EHPAD qui apporte des réponses nécessaires à la prise en charge de la dépendance.

## **AXE 1. Des séniors acteurs dans la « Ville du quart d'heure » / Paris, ville adaptée à l'avancée en âge des séniors**

Par les politiques de prévention et de prise en charge, la Ville de Paris souhaite favoriser les conditions du bien vieillir pour permettre l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière et donner aux Parisiens la capacité de poursuivre leurs projets et activités de lien social.

Deux enjeux structurent cet axe : d'une part, l'accès à la richesse du tissu culturel, sportif et associatif parisien, et de l'autre le vieillissement en bonne santé autant que possible, notamment grâce aux politiques de prévention de la Ville. Ces deux enjeux convergent vers un même objectif : bien-vieillir dans une ville inclusive, pour continuer à mener une vie épanouissante et riche.

Le futur schéma tire aussi les enseignements des deux années de crise sanitaire et sociale, les fragilités exacerbées de nos aînés devront continuer à être pleinement appréhendées. Pour cette raison, ce schéma accorde une place centrale à la santé, et en particulier à la santé mentale.

### **Thématique 1 : Bien vieillir**

La Ville souhaite ainsi continuer à favoriser et promouvoir l'accès de nos aînés aux activités culturelles, associatives et citoyennes en leur permettant de bénéficier d'une offre adaptée en proximité immédiate. La Ville souhaite aussi garantir à nos aînés une palette diversifiée d'activités de lien social pour permettre de conserver leur autonomie et de bénéficier d'un accompagnement et de services de qualité.

En matière de bien vieillir, la Ville promeut une offre culturelle et citoyenne diverse et accessible tout en veillant à la sécurité des séniors et à leur tranquillité dans l'espace public. Les enjeux d'accessibilité, de cheminement piétons et de nuisances sonores sont des priorités pour permettre aux séniors de poursuivre à Paris leur parcours de vie.

### **Thématique 2 : Santé**

Les problématiques de santé constituent un enjeu majeur, principalement dans le champ de la prévention. Après deux ans de crise sanitaire, garantir aux séniors la possibilité d'accéder à une offre de soins et de se maintenir en bonne santé est d'autant plus capital. Autour du sport ou de la nutrition, la santé physique constitue bien évidemment un axe d'action fondamental. La santé mentale est aussi une priorité majeure.

À travers cette thématique, la question de l'ancrage territorial des solutions de santé et de prise en charge est déterminante pour disposer d'une offre de santé sur l'ensemble du territoire parisien. S'ajoute à cette exigence celle de la nécessité d'avoir une coordination efficiente entre tous les acteurs du grand âge, tous les professionnels de santé, les acteurs sociaux et associatifs, ainsi que la Ville de Paris. Permettre à nos aînés de disposer d'un parcours de soin fluide et cohérent et d'obtenir les orientations appropriées constitue une priorité pour la collectivité parisienne.

- **Fiche action 1** : Espace public et mobilités
- **Fiche action 2** : Sécurité des séniors
- **Fiche action 3** : Vie culturelle et citoyenne
- **Fiche action 4** : Sport, Jeux Olympiques et Paralympiques et héritage
- **Fiche action 5** : Liens intergénérationnels
- **Fiche action 6** : Lutte contre les discriminations
- **Fiche action 7** : Santé et prévention

**Contexte :**

Selon les données du Cerema, la marche est un mode de déplacement prépondérant pour les seniors : 40% des déplacements des plus de 75 ans sont réalisés à pied, contre 22% pour le reste de la population. Mais, plus l'âge avance, plus les déplacements et leurs durées diminuent, notamment par peur des chutes, ce qui contribue à l'isolement des personnes âgées. À l'heure où Paris multiplie les mobilités douces, la Ville se doit de prendre en compte spécifiquement les déplacements de nos aînés. En effet, les seniors sont particulièrement adeptes de la marche et des bus ou TRAM, mais également davantage vulnérables dans leurs déplacements. Cette réflexion doit être à la fois portée à l'échelle de la Ville mais également par les mairies d'arrondissement pour s'ancrer au plus près des réalités des déplacements des seniors.

**Objectifs :**

**Pour une ville accessible aux seniors**

**Pour une ville facilitant les cheminements piétons des seniors**

**Mesure 1 : Associer les seniors aux aménagements de l'espace public**

- ☞ Prendre en compte les particularités du public senior dans les projets d'aménagements urbains et de circulation.
  - Accroître la représentation des seniors dans la co-construction des projets d'aménagements urbains parisiens en diffusant plus largement auprès du public senior les modalités des concertations publiques (ex : Paris infos seniors) et promouvoir auprès des seniors les marches urbaines autour de leur lieu de vie.
  - Intégrer les besoins des seniors dans la rédaction du nouveau code de la rue, du plan piéton, du plan vélo (installer des espaces de repos, des bancs, des espaces refuges lors des traversées, améliorer la lisibilité de l'espace public et des cheminements, assurer l'accessibilité des lieux, la visibilité des piétons ...).

**Pilotes :**

DSOL – CDCA  
 DSOL - EPS  
 DVD  
 DEVE  
 Conseils des seniors

**Mesure 2 : Communiquer sur les cheminements à privilégier par les seniors**

- ☞ Identifier et retracer des cheminements piétons qui offrent un confort de déplacement aux seniors : trottoir sécurisé, traversée piétonne adaptée (hauteur trottoir...), mobilier urbain adéquat (banc, sanisette...).
  - Promouvoir et faciliter l'usage de l'application « Dans ma rue » afin de pouvoir répertorier sur un chemin complet les diverses problématiques.
  - Mettre en place avec Paris en Compagnie lors de promenades conviviales une expérimentation avec un questionnaire sur les obstacles ou problèmes rencontrés le long du chemin.
  - Valoriser les outils répertoriant les obstacles ponctuels et les renseignements d'accessibilité sur les cheminements piétons dans une application GPS collaborative.
  - S'appuyer sur les quartiers d'accessibilité augmentée qui doivent se déployer dans l'ensemble des arrondissements afin de permettre à tous les publics d'accéder d'ici 2024, sans encombre dans les cheminements, à un ensemble complet de services et fonctionnalités.

**Pilotes :**

DSOL  
 DVD  
 DEVE

**Partenaires :**

Paris en Compagnie

- ➔ Valoriser auprès des séniors les espaces verts accessibles et dotés de mobiliers permettant de faire des pauses (chaises, bancs adaptés avec assise plus haute, accoudoirs, barre d'appui) ainsi que la carte des îlots de fraîcheur (brumisateurs, fontaines à boire et ombrières dans les espaces verts).

### **Mesure 3 : Faciliter l'accès des séniors aux transports en commun, aux déplacements**

- ➔ Promouvoir le travail partenarial de la Ville de Paris avec les interlocuteurs dédiés en matière de transports publics (région, IDF mobilités) afin d'améliorer l'accessibilité des transports en commun pour les séniors.
  - Mener à terme le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus.
  - Poursuivre le soutien du dispositif PAM qui permet de faciliter les déplacements des séniors en situation de handicap.
  - Poursuivre l'accessibilité du réseau tramway à tous les séniors.

#### **Pilotes :**

DSOL

DVD

#### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre de projets opérationnels ou de documents relatifs aux déplacements dans l'espace public dans lesquels les besoins des séniors ont été pris en compte

Mesure 2 : État d'avancement de la mise en ligne de l'application identifiant les obstacles sur les cheminements piétons

Mesure 3 : Nombre d'arrêts de transport en commun mis en accessibilité

**Contexte :**

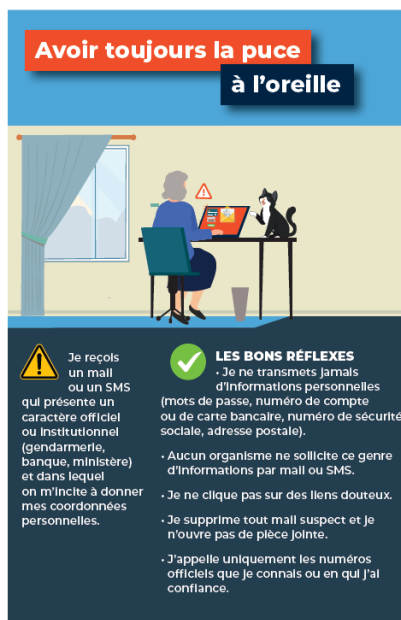
Le bilan d'activité 2021 des intervenants sociaux en commissariat montre que les séniors sont une cible privilégiée d'arnaques ou d'agressions. Par ailleurs, les déplacements sur l'espace public peuvent aussi être source de dangers pour les personnes âgées. La Ville de Paris met en place une politique de prévention mais aussi d'accompagnement spécifique des séniors victimes d'infractions, en partenariat avec les acteurs compétents du territoire.

**Objectifs :**

**Des séniors sécurisés dans leur vie quotidienne grâce à une politique de prévention  
Un accompagnement spécifique des séniors victimes d'infractions.**

**Mesure 1 : Actions de sensibilisation et d'accompagnement**

- Poursuivre les actions prévues pour les séniors dans le cadre du schéma départemental d'aides aux victimes de Paris qui a été initié en 2016 et qui est en cours de renouvellement.
  - Mener des actions de communication ciblées, notamment sur les vols et arnaques à la fausse qualité (par exemple, distribution de flyers, affichage, sensibilisation des gardiens d'immeuble) pour prévenir toute forme d'abus de faiblesse, de confiance ou d'escroqueries envers les personnes âgées vulnérables.
  - Faire connaître à l'ensemble des professionnels parisiens qui agissent auprès des personnes vulnérables le guide de signalement au procureur des personnes vulnérables.

**Pilote :**

DSOL  
DPMP

- Élargir la mise en place d'actions de médiation dans l'espace public afin de sensibiliser tous les types d'utilisateurs aux règles à respecter quant au partage de l'espace public et qui sont fondamentales pour que les piétons séniors se sentent en sécurité ; constituer une aide aux personnes âgées en cas de besoin (aide à la traversée piétonne par exemple ou prévention des vols).

- Poursuivre la mobilisation de l'équipe parisienne de médiation sur les spécificités du public sénior et intégrer la prise en compte des séniors aux missions des équipes locales de médiation intervenant dans les arrondissements (10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20<sup>e</sup> arrondissement).
- Mettre en place des ateliers de prévention (sécurité routière, vols...) animés par les agents des équipes de la Police municipale et initier la constitution d'une mallette pédagogique dédiée à ces actions de prévention en matières de sécurité routière.
- ➔ Amplifier la communication sur le dispositif tranquillité séniors qui consiste à accompagner gratuitement et en toute sécurité les personnes âgées qui retirent ou déposent de l'argent sur leur compte bancaire ou à un guichet, depuis leur domicile.

### **Mesure 2: Prise en en charge spécifique des personnes âgées victimes d'infractions pénales**

- ➔ Maintenir les consultations spécifiques pour les personnes âgées de plus de 65 ans dans le cadre de la convention passée entre le parquet de Paris, l'hôpital gériatrique Bretonneau et la Ville.
  - Poursuivre la communication et le partenariat initiés dans le cadre de ce dispositif.
- ➔ Continuer de soutenir juridiquement et psychologiquement les personnes âgées de plus de 75 ans via les intervenants sociaux en commissariat et l'association Paris aide aux victimes (PAV75).
  - Poursuivre la communication et le partenariat initiés dans le cadre de ce dispositif par le biais des commissariats.
- ➔ Élargir le dispositif expérimental de prise en charge renforcée qui a été mis en place le 1er juin 2021. L'objectif sera de systématiser l'orientation vers les intervenants sociaux en commissariat (ISC) des personnes de + 75 ans victimes d'infractions pénales. Ces victimes font l'objet d'une évaluation sociale avant orientation pour une prise en charge notamment vers l'association PAV75 en vue d'un accompagnement spécifique dans le cadre de la procédure judiciaire.
- ➔ Poursuivre l'accompagnement véhiculé des personnes âgées aux commissariats ou aux tribunaux afin d'éviter l'abandon des poursuites judiciaires.
- ➔ Étoffer les réseaux partenariaux de l'aide aux victimes d'infractions pénales, à l'échelle des territoires (lutte contre les violences faites aux femmes, accompagnement des personnes vulnérables, lutte contre les violences LGBT...) et permettre des orientations spécifiques au public sénior.

#### **Pilote :**

DSOL  
DPMP

### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : nombre d'actions de prévention ciblée menées ; nombre de déplacements tranquillité séniors

Mesure 2 : nombre de séniors accompagnés victimes d'infractions

**Contexte :**

La collectivité parisienne s'est fixée pour objectif de faire de la Capitale la « Ville du quart d'heure », au sein de laquelle il doit être possible pour toutes et tous de s'engager et se cultiver à proximité de son domicile. Ainsi, une politique intégrée en direction des seniors doit être mise en œuvre afin que toutes les actions en matière de vie culturelle et de participation à la vie citoyenne prennent en compte les attentes des personnes âgées.

**Objectifs :**

**Pour une vie culturelle des seniors**

**Pour une vie citoyenne des seniors**

**Mesure 1 : Recenser et valoriser les activités et les programmes culturels bénéficiant aux seniors dans les lieux et événements parisiens**

- ➔ Renforcer la communication auprès des seniors sur les événements organisés au sein des établissements culturels de la Ville (bibliothèques, conservatoires, musées, archives, ateliers beaux-arts, Maisons des pratiques amateurs, etc.) et des structures et établissements subventionnés par la Ville (salles de concert, théâtres, festivals, etc.).

**Pilotes :**

DSOL

DAC

EPPM

- ➔ Renforcer la communication sur le service municipal Port'âge, dispositif de portage par des jeunes volontaires en service civique de documents de bibliothèques à domicile.
- ➔ Valoriser et rendre visibles l'offre culturelle gratuite pour les seniors, les activités des clubs seniors et celles proposées par les EPS via une page du site paris.fr.
- ➔ Renforcer le dispositif de l'Université permanente de Paris, qui compte 2400 auditeurs actifs et propose aux parisiens retraités ou en situation de handicap un programme d'activités culturelles gratuites : en étoffant la programmation, et en déployant l'offre



via la visioconférence (par exemple au bénéfice des résidents d'EHPAD).

### **Mesure 2 : Améliorer la représentation et la participation citoyenne des séniors parisiens**

- Accompagner et encourager le développement des Conseils séniors dans chaque arrondissement (conseils existants dans le 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>).
- Rassembler tous les séniors participant aux Conseils séniors d'arrondissements lors de sessions plénières annuelles (bilan d'étape du schéma, points d'actualité, débats, etc.).
- Créer un comité des usagers des services publics à destination des séniors.
- Promouvoir la participation des séniors à la vie de la cité en mettant en avant la plateforme des Volontaires de Paris auprès des séniors, notamment sur le sujet des JOP et des solidarités (via la Fabrique de la Solidarité).

#### **Pilote :**

DSOL

DDCT

### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : nombre d'actions comprenant un volet sénior et une communication ciblée en leur direction

Mesure 2 : suivi des conseils de séniors ; mise en visibilité par la Fabrique de la Solidarité des actions menées via la plateforme des Volontaires de Paris + plateforme [jemengage.paris.fr](http://jemengage.paris.fr)

**Contexte :**

Les Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu à Paris en 2024 seront historiques, en termes d'accessibilité et d'engagement citoyen. La Ville de Paris souhaite que les séniors y trouvent toute leur place en tant qu'acteurs, spectateurs et joueurs. Les Jeux sont en effet un formidable levier à utiliser pour mobiliser le public sénior autour de la pratique sportive, qui constitue un frein à la perte d'autonomie. La Ville de Paris souhaite aussi s'appuyer sur l'élan propulsé par les Jeux de 2024 pour constituer un héritage durable, afin de renforcer la pratique sportive au quotidien et de la rendre encore plus accessible, adaptée et vectrice d'inclusion sociale.

**Objectifs :**

**Pour un plan d'action dédié aux séniors lors des Jeux Olympiques et paralympiques**  
**Pour un héritage olympique qui favorise la pratique sportive durable des séniors**

**Mesure 1 : Des séniors acteurs et spectateurs des JOP**

- ➞ Élaborer différents supports de communication préparant le bon déroulement et favorisant la participation des séniors à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et mettre en avant l'intérêt de la pratique sportive.
  - Concevoir des outils de communication élaborés avec les séniors et encourageant à suivre les Jeux (calendrier ou gazette des Jeux).
  - Solliciter les compétences des séniors lors de l'organisation des Jeux en tant que volontaires (traducteurs, secouristes).
- ➞ Programmer différents événements permettant d'emmener tous les profils de séniors vers la mobilisation sportive olympique et conserver la dynamique sportive comme outil d'inclusion sociale.
  - Poursuivre les visites de sites olympiques pour les séniors.
  - Donner l'opportunité aux séniors d'assister aux grandes compétitions internationales jusqu'aux Jeux, comme la Coupe du monde de rugby, et de rencontrer des athlètes olympiques dans la mesure du possible.

**Pilote :**

DSOL  
 DGJOP

Partenaires

DJS

**Mesure 2 : Favoriser la reprise et la poursuite d'activités sportives adaptées aux séniors**

- ➞ Poursuivre la diffusion du message montrant le lien entre pratique sportive, santé et inclusion.
  - Développer la communication autour de la pratique sportive adaptée (club séniors, paris sport dimanche et sport en plein air, **Paris sport sénior**) par exemple auprès des résidents lors des cafés sociaux en lien avec les enseignants en activités physiques adaptées.
  - Faire connaître aux séniors les visites proposées par l'Agence de l'écologie urbaine, occasions de profiter des bienfaits de la marche et de découvrir les richesses patrimoniales et naturelles de la capitale.

**Pilote :**

DSOL  
 DJS (sport en plein air et paris sport sénior)

Partenaires :

DASCO  
 DAC

- Faire connaître les 25 balades du Paris durable accessibles en ligne sur [www.baladesparisdurable.fr](http://www.baladesparisdurable.fr). De 1,5 km à 2km pour les plus courts à 4 ou 5 km pour les plus longs, ces itinéraires commentés comportent 7 à 15 étapes.
  - Communiquer auprès des professionnels autour du dispositif « sport sur ordonnance » réservé aux situations médicales spécifiques.
- ➔ Activités pour encourager la pratique sportive
- Valoriser les ateliers du PRIF (par exemple « vitalité, + de pas ») soutenus par la conférence des financeurs.
  - Développer le projet **Sport Séniors en plein air** pour « faciliter l'accès au droit commun » (nouvelle offre incitative pour mise en lien avec le mouvement sportif).
  - Poursuivre l'initiative Paris sport séniors dont la convention DJS-CASVP « passerelle pour une pratique régulière » (Offre nouvelle « aller vers », mixité des publics, inclusion droit commun).
  - Expérimenter grâce à un partenaire, l'accompagnement à la découverte ou à la reprise de la pratique du vélo chez les séniors.
- ➔ Renforcer la dynamique sportive comme outil d'inclusion sociale
- Associer le sport et la culture dans le cadre de **l'Olympiade culturelle**.
  - Organiser des rencontres sportives entre les séniors et les sections sportives des écoles/universités.
  - Développer l'organisation d'Olympiades entre établissements (comme celles existantes entre les 20 CAJ du territoire).
- ➔ Développer l'organisation d'activités spécifiques en établissements :
- Créer un réseau d'ambassadeurs du sport au sein des EPS et d'établissements d'accueil de personnes âgées pour maintenir la mobilisation créée grâce aux Jeux.
  - Poursuivre l'offre de **Sport Capital à tout âge** « initiation et découverte » dans les 65 clubs séniors gérés par le CASVP.
  - Développer les activités physiques adaptées à la perte d'autonomie et le bien-être dans tous les établissements comme elles sont actuellement mises en place dans les résidences autonomie de la Ville grâce au soutien de la conférence des financeurs.

#### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : nombre d'évènements organisés en lien avec les JOP

Mesure 2 : nombre de séniors ayant bénéficié d'ateliers sportifs grâce aux dispositifs Ville

Mesure 2 : diversité des actions menées dans les établissements Ville

**Contexte :**

Les solidarités intergénérationnelles sont bénéfiques à tous, permettent un apprentissage mutuel et renforcent l'épanouissement social. La Ville de Paris s'engage ainsi à renforcer les liens entre toutes les générations. Si la crise sanitaire a créé un élan de solidarité intergénérationnelle en direction de nos aînés, elle a aussi stoppé de nombreux projets intergénérationnels déjà en place. Il s'agit ainsi à la fois de faciliter la relance d'anciens projets mais aussi d'en impulser de nouveaux qui s'inscrivent dans la durée.

**Objectif :****Pour une ville intergénérationnelle****Mesure 1 : Programmer des événements intergénérationnels pour les personnes âgées accueillies dans des structures**

- ➔ Promouvoir les initiatives et projets intergénérationnels issus de la volonté des participants en laissant la liberté à chacun de construire un projet de bout en bout : les projets intergénérationnels n'ont de sens que s'ils viennent de la volonté des participants.
  - S'appuyer sur le Projet éducatif de territoire (PEDT) de Paris pour redynamiser le lien intergénérationnel au travers d'actions pédagogiques de partage et de transmission intergénérationnels sur les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires. S'inspirer du projet intergénérationnel des centres de loisirs de la CASPE 19 et essayer ce type d'initiative qui consiste à amener tous les enfants des centres de loisirs dans les EHPAD et RAU du quartier.
- ➔ Valoriser l'entretien des liens intergénérationnels via les services civiques
- ➔ Développer des activités de liens intergénérationnels au sein des EHPAD de la Ville.
  - Ouvrir les EHPAD en permettant l'utilisation de leurs locaux par des associations en échange d'une activité entre les personnes âgées et les associations (activités culturelles, répétitions de spectacles...).
  - Renforcer les liens entre les EHPAD et les clubs seniors avec l'extérieur en menant des activités et projets communs.

**Pilotes :**

DSOL  
DASCO

**Mesure 2 : Amplifier l'information sur la diversité des actions « intergénérationnelles » sur le territoire parisien qui concernent tous les citoyens**

- ➔ Valoriser toutes les actions et événements intergénérationnels en cours ou à venir grâce à une campagne de communication.
  - Promouvoir et accompagner les initiatives autour de la mémoire des arrondissements et quartiers afin de stimuler les seniors mais aussi de participer à la transmission et la mémoire de Paris
  - Faire connaître les cours oasis (cours de récréation végétalisées et rafraichies) qui ont vocation à être partagées par tous en dehors des temps éducatifs et qui permettent de partager, d'échanger et de se rencontrer entre générations au sein des quartiers (exemple : jardinage).
- ➔ Développer tous types d'habitats partagés et inclusifs.

**Pilotes :**

DSOL  
DLH  
DASCO

- Améliorer la communication autour de ce dispositif notamment vis-à-vis des aidants pour vaincre les réticences des personnes âgées.

**Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 et 2 : nombre et diversité des évènements intergénérationnels menés (recensement annuel des actions (prévisionnel et bilan), formalisation des actions présentant des objectifs quantitatifs et qualitatifs partagés avec les structures) ; supports de valorisation

**Contexte :** Encourager le changement de regard sur l'avancée en âge passe par la lutte active contre l'âgisme (discrimination en raison de l'âge). Dans le cadre de la transition démographique, cet enjeu est capital pour permettre aux séniors parisiens de bien-vieillir et de s'épanouir. Il est essentiel de regarder la vieillesse autrement. Cela implique de la comprendre et de la respecter, d'avoir conscience de ses préjugés et de les dépasser.

Les séniors peuvent être victimes d'âgisme mais aussi d'autres formes de discriminations, parfois renforcées par l'âge. La lutte contre ces dernières doit à la fois passer par de la prévention et une prise en charge adaptée aux divers profils des séniors. Les séniors dans leur diversité font partie intégrante des actions de la Ville de Paris concernant la lutte contre toutes formes de discrimination. Enjeu majeur de société et de santé, il est particulièrement essentiel de protéger les personnes les plus vulnérables de ces discriminations qui peuvent avoir de lourds effets sur leur santé. L'âgisme est considéré comme une discrimination passible de poursuites pénales depuis une loi de novembre 2016.

### **Objectifs :**

#### **Lutter contre l'âgisme**

#### **Prendre en compte les spécificités du public séniors dans la lutte contre toutes les discriminations**

#### **Mesure 1 : Lutter contre l'âgisme**

- Lutter contre l'âgisme, via des campagnes de sensibilisation
  - En montrant la diversité des séniors et leur importance dans la société comme l'illustre le thème de la semaine bleue 2022 qui porte sur le changement de regard sur les aînés.
- Promouvoir les liens intergénérationnels (cf fiche action 5 Liens intergénérationnels).
- Suivre les réflexions et s'inscrire dans les recommandations des travaux nationaux et internationaux sur la lutte contre l'âgisme. Un rapport de l'OMS de 2021 sur l'âgisme dans le monde a proposé trois stratégies pour lutter contre l'âgisme qui inspirent et guident nos travaux : agir par les politiques et la législation, agir par l'éducation à la lutte contre l'âgisme tout au long du parcours scolaire, agir pour favoriser les contacts intergénérationnels.
- Sensibiliser et s'appuyer sur le guide du Défenseur des Droits sur les discriminations fondées sur l'âge et les difficultés d'accès aux droits de septembre 2022.

#### **Pilotes :**

DSOL  
DDCT

#### **Mesure 2 : Lutter contre les violences sexistes envers les femmes âgées**

- Lutter contre les violences faites aux femmes séniors, via l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes – OPVF
  - Sensibiliser et former les professionnels des EPHAD, des résidences autonomie, des services d'aide à domicile et des M2A/DAC pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.
  - Encourager la mise en relation entre les différents acteurs pour favoriser la détection des violences et améliorer la prise en charge ; soutenir et développer les initiatives liées aux questions de lutte contre les violences faites aux femmes séniors.

### **Mesure 3 : Lutter contre les LGBT phobies envers les personnes âgées vieillissantes**

- Élargir les actions de formation destinées aux professionnels du grand âge afin de favoriser l'inclusion des séniors LGBTQI+.
  - Développer la démarche "Grey Pride Bienvenue " dans laquelle se sont déjà engagés deux EHPAD de la Ville de Paris : charte d'engagement, sensibilisation des équipes, mise en place d'un référent par établissement au sein du CASVP.
  - Poursuivre les actions de formation auprès des professionnels des EPHAD, des résidences services et des services d'aide à domicile sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre.
  - Communiquer auprès des acteurs de la filière gérontologique pour les sensibiliser à l'inclusion des personnes LGBTQI+.

#### **Pilotes :**

DSOL

DDCT

### **Mesure 4 : Poursuivre la mise en place d'une stratégie RH en faveur des séniors travaillant au sein des services publics de la Ville de Paris**

- Agir en faveur de l'employabilité et du déroulé de carrière.
  - Sensibiliser le réseau RH sur l'employabilité des séniors.
  - Faciliter la transmission du savoir et de l'expérience, notamment par des actions de mentorat.
  - Continuer à prendre en compte l'ancienneté dans les critères d'avancement pour certains grades.

#### **Pilotes :**

DSOL

DRH

### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre d'actions de communication et de formation

Mesure 3 : nombre de formations dispensées

**Contexte :**

Pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et favoriser leur qualité de vie à domicile, il est nécessaire de soutenir les actions bénéfiques à leur santé physique et leur santé mentale. Cela implique notamment d'avoir une alimentation équilibrée, une pratique d'activités sportives, des liens sociaux, une stimulation des fonctions cognitives et un accès aux soins universel.

**Objectifs :**

**Pour une Ville qui favorise le recours aux soins généralistes et spécialistes (gériatrie...) ainsi qu'en matière de santé mentale et de troubles psychiques**

**Pour une Ville engagée contre les risques de dénutrition, de chute et de dépression**

**Mesure 1 : Renforcer l'accès aux soins et développer davantage les parcours de soins**

➔ Mettre en place un plan d'action pour l'attractivité des métiers médico-sociaux pour le domicile et les établissements dans le cadre d'une démarche partenariale : travailler sur les filières, sensibilisation des jeunes, valorisation des métiers...

**❖ À domicile**

- ➔ Intervenir auprès de nos partenaires institutionnels afin d'inciter les médecins traitants conventionnés en secteur 1 à prendre en charge des séniors et surtout à se déplacer à domicile.
- ➔ Identifier plus finement, au niveau géographique, les personnes ne disposant pas de médecin traitant et les informer, ainsi que leurs aidants, de l'intérêt d'en disposer d'un.
- ➔ Renforcer la possibilité de bénéficier de visites médicales à domicile, particulièrement pour les personnes âgées qui ont des difficultés de déplacement (exemple : Centre Épée de Bois).
- ➔ Renforcer l'accompagnement physique et l'aide à la prise de rendez-vous médicaux à titre gratuit.
- ➔ Accompagner la démarche de l'aide à l'installation des professionnels de santé, notamment des gériatres, sur le territoire parisien et particulièrement dans les quartiers prioritaires de la Ville.
- ➔ Diffuser l'information via les acteurs territoriaux (comme le responsable de santé du territoire) sur l'offre de santé de généralistes et de spécialistes disponibles dans les centres de santé (dont une partie sont municipaux) et hôpitaux.
- ➔ Soutenir les actions de prévention et la coordination des professionnels médico-sociaux à domicile.
- ➔ Développer le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du CASVP sur l'ensemble du territoire parisien et expérimenter le dispositif renforcé d'accompagnement à domicile : développer la téléconsultation à domicile en lien avec les médecins généralistes, centres de santé, hôpitaux et CMP dans le cadre d'un suivi psychiatrique.

**Pilote :**

DSP  
DSOL  
ARS

**Partenaires :**

Paris en compagnie  
Centre de santé  
CPAM  
EHPAD  
CASVP  
M2A/DAC



## **Mesure 2 : Lutter contre la dénutrition à domicile et en établissement :**

- Développer une offre de prévention de la dénutrition qui s'appuie sur les facteurs de risque (troubles bucco-dentaires, isolement, difficultés financières, problèmes de santé, sédentarité).
  - Créer une filière buccodentaire entre les EHPAD du CASVP, qui renforce son équipe de prévention, et l'APHP afin de proposer des consultations spécifiques ou des interventions d'urgence.
  - Améliorer l'accès aux soins et la diffusion des conseils nutritionnels pour les seniors.
- Valoriser de nouveaux dispositifs (jardins partagés, ateliers nutritionnels, etc.) et ceux existants (exemple : port de repas).
- Expérimenter un circuit de signalement des personnes âgées en situation de dénutrition entre les SAAD, les SSIAD, les CPTS et les centres de santé afin de les orienter vers un professionnel spécialisé.
- Inciter les établissements et les professionnels à s'engager durant la semaine nationale de la dénutrition.

**Pilote :**  
DSP et DSOL

## **Mesure 3 : Favoriser le bien-être physique :**

### **❖ À domicile :**

- Proposer des actions de prévention en santé physique à un public éloigné de la prévention et peu sensibilisé à ces thématiques (seniors isolés, précaires, migrants âgés).
- Faciliter l'orientation des bénéficiaires du SPASAD du CASVP vers les dispositifs d'ateliers et d'activité physique adaptée.
- Développer le dispositif des "Maisons sport santé" qui oriente la personne vers une pratique sportive adaptée selon l'évaluation de ses capacités physiques.
- Mener une étude dans le cadre du « plan robustesse » sur la mise en place d'actions de détection de signaux faibles ou de pré fragilités sur des personnes âgées afin de prévenir la perte d'autonomie.

**Pilote :**  
DSP et DSOL

### Partenaires :

ARS  
M2A/DAC  
SAAD  
APHP

### **❖ En établissement :**

- Renforcer et développer les actions de sensibilisation sur les thématiques de l'audition, de la vue et des risques de chutes (exemple : plan de prévention des chutes dans les EHPAD et dans les services d'aide et de soins à domicile de la Ville).

## **Mesure 4 : Renforcer la prévention de la santé mentale**

- Poursuivre les actions de repérage à domicile et en établissement :
  - Accompagner de manière individualisée les résidents d'EHPAD, notamment sur le volet psychiatrique.
  - S'appuyer sur les SAAD / SSIAD, en sensibilisant plus largement les professionnels médico-sociaux sur le sujet de la santé mentale et les risques de dépression lors des visites à domicile (repérages des premiers troubles, syndrome de Diogène...).
  - Développer une offre d'accompagnement psychologique à domicile auprès des personnes et de leurs aidants par le SPASAD du CASVP.
  - Soutenir particulièrement les actions dans les QPV en lien avec les conseils locaux de santé mentale (pieds d'immeubles...).

**Pilote :**  
DSP et DSOL

### Partenaires :

ARS  
M2A/DAC  
SAAD  
APHP

- Être particulièrement attentifs aux difficultés des personnes non francophones.
- Poursuivre les expérimentations de médiation animale, d'art-thérapie, d'hortithérapie au sein des EHPAD et résidences autonomie du CASVP.
- Soutenir dans la continuité du Projet territorial de santé mentale de Paris 2021-2025, les dispositifs de logement accompagné pour l'inclusion des personnes (DLAI) souffrant de troubles psychiques, qui visent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement en étant accompagné par un service médico-social.
- Maintenir et renforcer l'unité de liaison de psycho-gérontologie du CASVP intervenant en EHPAD, résidences autonomie et appartements.
- Développer la création d'équipes de liaisons intersectorielles et d'accompagnement entre habitat et soins (ELIAHS) dont l'un des objectifs est d'évaluer et d'orienter vers des soins psychiatriques les personnes. Ces équipes aident et accompagnent aussi des locataires en difficulté qui ont été repérés par des bailleurs sociaux.
- Informer et sensibiliser sur l'accessibilité des offres de soins psychologiques, et lutter contre la stigmatisation des maladies mentales.
- Renforcer les actions de soutien moral et psychologique (lutte contre la dépression, meilleure prise en compte de la santé mentale, accompagnement après un deuil, accompagnement à la fin de vie pour les séniors et leurs aidants...).
- Développer l'offre parisienne dans des thématiques importantes pour la santé mentale des séniors comme la mémoire et le sommeil.

#### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre de visites à domicile effectuées par les centres de santé pour les séniors

Mesure 2 : Nombre d'évènements / outils de communication pour lutter contre la dénutrition de séniors

Mesure 3 : Nombre et diversité des actions de prévention en faveur des séniors parisiens

Mesure 4 : Diversité des actions menées dans le cadre de la politique de prévention de la santé mentale des séniors

## AXE 2. Accompagner les fragilités et renforcer la protection des séniors vulnérables

Lors de la concertation citoyenne, les séniors parisiens ont souhaité mettre l'accent sur l'importance des moments de transition dans leurs vies et les risques de fragilités qu'ils représentent dans leur parcours.

Ces moments charnières peuvent constituer un changement porteur de fragilités susceptibles de conduire à une dégradation de leurs conditions de vie : départ à la retraite, déménagement dans un établissement, veuvage... Une prise en charge en amont de ces fragilités potentielles, est essentielle pour prévenir la perte d'autonomie. De la même manière, il convient de prévenir ces moments de fragilité, mais aussi, une fois leur arrivée, de faire en sorte que la personne continue à opérer des choix éclairés dans son parcours. Bien vieillir, en étant un sénior actif et en bonne santé, ou en ayant des fragilités, ne peut se faire que lorsque les séniors disposent de solutions adaptées à leur portée.

Cet aspect de la réflexion quant à nos aînés vulnérables voit s'entremêler de nombreuses problématiques : l'accès aux droits, le soutien aux aidants, l'évolution de l'habitat, la lutte contre l'isolement.

Ainsi, l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours sont des priorités parmi les orientations du schéma séniors. Il est alors crucial d'accompagner les fragilités et d'éviter qu'elles développent des situations complexes aussi pour nos séniors et leurs aidants.

Accompagner les fragilités et les séniors vulnérables s'effectue aussi par l'accompagnement des aidants et de leurs propres fragilités face à la situation de leurs proches. Avec 11 millions d'aidants en France, dont la moitié n'ont pas encore pris connaissance de leur rôle et de leur statut d'aidants, la Ville de Paris porte l'engagement fort de leur permettre d'appréhender au mieux leur situation.

Dans l'appréhension des fragilités de nos aînés, chaque aspect peut constituer un barrage ou un déclencheur de l'isolement. Ainsi, ce deuxième axe s'articule autour de quatre thématiques qui concourent à la prise en charge des vulnérabilités, avec un ensemble d'actions qui se répondent et se complètent.

La lutte contre le non-recours au droit est une préoccupation primordiale de nos services. Dès le passage à la retraite, cette nécessité s'impose afin de pouvoir prétendre à un revenu, un logement social, des aides, l'accès à une résidence, pour pouvoir mener sa retraite dans les meilleures conditions.

Bien souvent, l'accès aux droits nécessite d'être amélioré : les nombreux guichets et points d'accès, la difficulté du parcours administratif, les contraintes qu'imposent la numérisation des dossiers et des demandes, tendent à constituer autant de freins. Plus encore, ces obstacles peuvent constituer des mises en danger, des fragilités pour l'avenir de nos aînés.

Réfléchir alors à la fluidité de l'accès aux droits, à la simplification des demandes administratives, apparaît comme la pierre angulaire de la prévention des fragilités et de l'isolement. Cette thématique est aussi l'occasion de réfléchir aux différents profils de séniors parisiens, à leurs difficultés initiales dans l'accès aux droits en amont de la retraite, aux

précarités qui persistent après la retraite, aux situations particulières d'illettrisme, d'accès au numérique, de socialisation.

Ce travail fondamental est avant tout une toile de fond sur laquelle nous souhaitons appuyer les politiques publiques pour permettre aux Parisiens, au-delà du schéma seniors, d'être couverts par le droit commun quelle que soit leur situation.

Nous insistons sur l'importance d'accompagner aussi les aidants, et de faire en sorte de prévenir leur isolement. Certes déjà nombreux, ils le seront encore plus avec la transition démographique, qui propulse immédiatement une partie non négligeable de la population dans le statut d'aidant. La plupart de nos aidants sont, par ailleurs, eux-mêmes seniors.

Cette nouvelle configuration dans le statut d'aidant rend indispensable la mise en place de solutions de relais, à la mise en place d'une prévention efficace contre l'isolement des aidants. Être aidant est une activité du quotidien, un investissement de tous les instants, un métier qui n'en est pas un, avec une faible rémunération et sans contrat de travail. Être aidant signifie aussi parfois être la dernière personne vers qui notre proche peut se tourner, être le dernier rempart avant l'isolement. Ces situations peuvent conduire à des instants particulièrement difficiles à vivre.

Pour toutes ces raisons, il convient au même titre que pour le parcours-résident, le parcours-patient, de mettre en place un parcours-aidant, et ainsi de soutenir l'action des centres d'accueil de jour, des plateformes de répit, de favoriser la coordination de ces moyens sur le territoire parisien. L'objectif est d'offrir aussi aux aidants un maillage complet pour leur donner la liberté du choix dans leur accompagnement.

Le rapport des Petits Frères des Pauvres de l'année 2021 autour de l'isolement des seniors, notamment après deux ans de crise sanitaire, a eu un effet retentissant. Avec 530.000 personnes âgées en situation de mort sociale et deux millions de personnes isolées des cercles familiaux et amicaux, il a semblé capital de mettre ce sujet au centre des prérogatives de la délégation pour les années à venir.

Cette volonté s'inscrit évidemment dans le schéma seniors, et se traduit également par la mise en place du comité parisien de lutte contre l'isolement, lancé en novembre 2021. Le sujet fait l'objet d'une attention particulière dans ce cadre.

Plus qu'une préoccupation pour des politiques publiques, il s'agit véritablement d'un devoir moral de solidarité collective. À nouveau, l'enchevêtrement entre les différents aspects des vulnérabilités qui touchent les seniors est présent ici : de la question du regard posé sur l'autre à l'enjeu du vivre ensemble.

Enfin, si la crise sanitaire a permis un sursaut de solidarité intergénérationnelle, il convient de créer une dynamique propre, et d'en faire un sujet pour tous. Les enjeux moraux se mêlent ici aux enjeux politiques, aux enjeux sanitaires et médico-sociaux : faire le choix de mettre en priorité la lutte contre l'isolement c'est faire le choix du refus du désintéressement collectif à l'égard de nos aînés.

- **Fiche action 8** : Accès aux droits et accompagnement des seniors dans leurs démarches.
- **Fiche action 9** : Accès et inclusion numérique
- **Fiche action 10** : Accompagnement des seniors précaires et grands précaires
- **Fiche action 11** : Actions en faveur des seniors dans les quartiers politique de la Ville
- **Fiche action 12** : Reconnaissance et accompagnement des aidants
- **Fiche action 13** : Lutte contre l'isolement

**Contexte :** Les séniors sont nombreux à rencontrer des difficultés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives, notamment parce qu'ils ont parfois du mal à identifier les acteurs de proximité pouvant les aider. Cela peut générer des ruptures dans leur parcours ou du non recours aux droits lié à une méconnaissance dans les dispositifs, ou bien encore d'un choix personnel face à la complexité des circuits.

**Objectifs :**

**Faciliter l'accès aux droits et à l'information sur un échelon territorial de proximité  
Agir pour diminuer les cas de non-recours aux droits et de rupture de parcours**

**Mesure 1 : Garantir une assistance de proximité pour les usagers séniors et aidants**

- Développer des démarches « d'aller-vers » dédiées aux séniors via les kiosques citoyens sur l'espace public (marchés, places publiques, etc.) ou le bus « Ma Mairie mobile », aller à la rencontre des séniors et en s'appuyant sur le maillage des centres sociaux – EPS.
- Renforcer l'aide destinée aux séniors pour les démarches dans les EPS, et les mairies d'arrondissement (grâce aux conseillers numériques et Espaces numériques d'accès au droit notamment).
- Favoriser l'implantation des M2A/DAC sur le site des EPS ou encourager la mise en place de permanences des M2A/DAC dans les EPS des arrondissements où elles ne sont pas implantées.

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

DDCT

ARS

M2A/DAC

**Mesure 2 : Fluidifier le parcours usagers spécifique pour les séniors**

- S'appuyer sur l'expérimentation des services d'accès aux droits dans les EPS des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13/14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements pour développer les compétences des agents de ces services dans la réalisation de bilan des droits municipaux et légaux pour les séniors et les aidants, dans l'accompagnement de ces publics pour un meilleur accès aux droits et une orientation mieux adaptée à leurs besoins.
- Dresser le bilan de la mise en place de « référents séniors » dans les 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et s'appuyer sur cette expérience pour améliorer sur tous les territoires le travail d'accompagnement des séniors ayant des besoins sociaux (évaluation, orientation et prise en charge, interface avec les partenaires du réseau séniors, les établissements d'hébergement, les bailleurs sociaux et privés, les associations d'aide à domicile, l'entourage...).
- Garantir une coordination dans chaque Espace Parisien des Solidarités en lien avec les M2A/DAC et les associations locales.

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

DDCT

ARS

M2A/DAC

CPTS

Agirc-Arrco

Comité de suivi

Schéma Séniors

**Mesure 3: Simplifier les démarches, les circuits des dossiers administratifs et améliorer l'accès aux résidences autonomie du CASVP**

- Uniformiser et simplifier les démarches d'accès aux droits : déploiement du formulaire unique de demande d'aide à l'autonomie.

**Pilote :**

DSOL

- Poursuivre la communication sur le circuit d'examen des demandes d'accès en établissement et/ou de l'octroi de l'aide sociale légale.
- Développer la communication sur les résidences autonomie, modèle trop méconnu.

**Mesure 4 : Garantir l'accessibilité universelle aux services publics**

- Développer l'accès multicanal (guichet, téléphone, internet) aux activités et services proposés par la Ville pour donner la possibilité aux seniors éloignés du numérique de réaliser leurs démarches administratives par un autre moyen qu'internet.
- Généraliser la démarche FALC (facile à lire et à comprendre), systématiser la rédaction en FALC des courriers/formulaires de la Direction des solidarités disponibles sur Paris.fr.
- Solliciter les instances représentatives et consultatives (CDCA) pour relayer les informations auprès des citoyens-usagers et pour réaliser des audits des outils, dispositifs et services d'accompagnement à la réalisation de démarches administratives en ligne.

**Pilote :**

DSOL  
DDCT

**Mesure 5 : Mieux communiquer en amont des moments charnières, développer les démarches d'aller vers**

- Enclencher des campagnes de sensibilisation et de communication sur l'accès aux droits au travers d'évènements notamment via les partenaires (Agirc Arrco, CNAV ; CPAM ; DLH ; partenaires privés...).
- Créer un kit pour accompagner les agents partant à la retraite (kit physique et dématérialisé).
- Créer des conférences sur le bien vieillir pour les personnes retraitées de la Ville et mener des campagnes de sensibilisation en insistant sur les moments charnières de la vie.

**Pilote :**

DSOL  
DRH

Partenaires :

Agirc Arrco  
CNAV  
CPAM  
DLH  
Partenaires  
privés

**Mesure 6 : Lutter contre le non recours aux droits**

- Déployer sur tout le territoire parisien les actions efficaces du « Territoire Accès aux Droits ».
  - Réaliser une synthèse et un bilan du volet de l'expérimentation dédiée aux personnes âgées sur le 10<sup>e</sup> arrondissement.
  - Examiner la faisabilité d'un déploiement des actions les plus efficaces du dispositif sur les arrondissements, en ciblant en premier lieu les QPV.
- Améliorer l'accompagnement des résidents âgés au sein des foyers de travailleurs migrants.
  - En lien avec les mairies d'arrondissement, améliorer la connaissance des travailleurs migrants âgés aux ressources offertes aux seniors et à leurs droits.
  - Utiliser les conseils de concertation (instances représentatives des résidents au sein des foyers) présidés par les gestionnaires de foyers.

**Pilote :**

DSOL

Partenaires

DDCT  
Mairies  
d'arrondissement

**Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre de démarches d' « aller-vers » dédiées aux seniors réalisées

Mesure 2 : Nombre d'EPS ayant mis en place un parcours usagers spécifiques pour les seniors

Mesure 3 : Déploiement du formulaire unique de demande d'aide à l'autonomie

Mesure 4 : Nombre de documents rédigés en FALC

Mesure 5 : Nombre d'évènement en faveur de la communication aux moments charnières

Mesure 6 : Nombre d'actions menées concernant le « Territoire Accès aux Droits » ; nombre de comités de concertation touchés

**Contexte :**

32% des retraités ne se sentent pas très compétents (14%), voire pas du tout compétents (18%) pour faire des démarches administratives en ligne selon l'Enquête CREDOC 2021 – Baromètre du numérique. Même si le nombre de séniors « connectés » tend à augmenter ces dernières années, la lutte contre la fracture numérique reste un enjeu majeur pour permettre aux séniors d'être accompagnés dans leurs démarches et de bénéficier de leurs droits, mais aussi d'être toujours au contact de leurs proches, par conséquent de ne pas être isolés. La Ville de Paris souhaite faciliter l'accès au numérique et à les accompagner dans leurs démarches. Cela constitue à la fois une nécessité pour prévenir des situations d'isolement causées par le non-recours, et un enjeu de communication pour que les séniors aient accès à tous les dispositifs que la Ville met en place (sport, culture, associations...).

**Objectifs :**

**Faciliter l'accès aux outils et à la pratique informatique des séniors**

**Accompagner les séniors éloignés du numérique pour éviter le non-recours aux droits**

**Disposer d'une interface numérique pour centraliser toutes les informations utiles aux personnes âgées, aidants, professionnels**

**Mesure 1 : Mise en place d'outils permettant aux séniors d'accéder au numérique**

- Développer les compétences numériques des séniors
  - Poursuivre les ateliers visant l'autonomie numérique des séniors via la conférence des financeurs, et en réaliser la cartographie ; poursuivre la mise à jour de la cartographie de l'inclusion numérique qui répertorie les différents partenaires et type d'activités proposées.
  - Accroître les actions de sensibilisation, et formation aux compétences numériques dans les équipements municipaux (clubs séniors, résidences, bibliothèques...).
  - Initier un partenariat renforcé entre les réseaux d'apprentissage du français et de l'inclusion numérique pour aider les séniors immigrés.
- Faciliter l'accès aux matériels informatiques et à la connexion.
  - Développer le réemploi informatique auprès des séniors (écogeste, réparation informatique avec les repair cafés).
  - Faciliter l'accès ou le maintien de la connexion Internet et finaliser le déploiement de la Wifi dans les EHPAD et résidences autonomie de la Ville.
- Permettre aux résidents des EHPAD du CASVP d'accéder au numérique.
  - Développer les formations aux outils numériques en partenariat avec les associations pour accompagner les résidents des EHPAD.
  - Créer des espaces numériques dans les EHPAD du CASVP avec l'appui des associations financées par la Conférence des financeurs et des conseillers numériques pour permettre l'accès aux outils numériques par les résidents en fonction de leurs besoins.

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

CDF

Mairies  
d'arrondissement

MGP

DDCT

DAE



- Expérimenter le dispositif aidants connect' qui permet aux personnels des EHPAD d'accompagner leurs résidents afin de faciliter de manière ludique leurs démarches en ligne « à la place de ».

### **Mesure 2 : Faciliter le recours aux droits des séniors les plus éloignés du numérique**

- ➔ Accompagner les séniors éloignés du numérique dans leurs démarches administratives en ligne.
  - S'appuyer sur les conseillers numériques à l'échelle parisienne et locale.
  - Sensibiliser les travailleurs sociaux aux enjeux de l'inclusion numérique et faciliter l'accompagnement des séniors par le déploiement du dispositif Aidants Connect (service de l'ANCT qui sécurise et facilite le « faire à la place de »).
  - Expérimenter l'usage des coffres-forts numériques.
  - Poursuivre l'organisation des webinaires des partenaires institutionnels.
- ➔ Intensifier les actions d'aller-vers les séniors les plus éloignés du numérique.
  - Développer des démarches « d'aller vers » dans l'espace public et dans les équipements dédiés aux séniors.
  - Favoriser les actions à domicile d'apprentissage des outils numériques et d'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées pour les séniors (Plan de lutte contre l'isolement des séniors).
  - Coordonner une campagne de « pieds d'immeubles » interinstitutionnelle dans les quartiers populaires et dans les établissements d'hébergement.

#### **Pilote :**

DSOL

#### **Partenaires :**

EPS

Mairies

d'arrondissement

Partenaires

associatifs

### **Mesure 3 : Créer de nouveaux outils numériques dédiés aux séniors**

- ➔ Créer un outil numérique pour comparer les EHPAD notamment concernant la participation des usagers et incluant les aides sociales dont ils peuvent bénéficier (simulateur) (référence – fiche 14).

#### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre d'ateliers mis en place pour favoriser la pratique numérique des séniors

Mesure 2 : Nombre d'actions d'aller vers engagées en faveur des séniors les plus éloignés du numérique

Mesure 3 : Taux de fréquentation des outils numériques dédiés aux séniors créés

**Contexte :** Plus de 13 % des séniors parisiens vivent sous le seuil de pauvreté. Le vieillissement du public accueilli dans les centres d'hébergement d'urgence est une problématique prégnante. À titre d'illustration, les séniors parisiens représentent 17% des personnes hébergées au sein du pôle Rosa Luxembourg. L'accompagnement des personnes âgées les plus précaires est une priorité pour la Ville de Paris et les services de la direction des Solidarités, renforcée par l'acte 2 du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion qui a été signé le 29 juin 2022.

**Objectifs :**

**Adopter un volet d'actions spécifiques en faveur des séniors en situation de grande exclusion (accès aux droits, logements, soins médicaux...)**

**Mesure 1 : Améliorer l'accès aux droits fondamentaux des séniors en situation de grande fragilité sociale**

- Favoriser l'interconnaissance entre les travailleurs sociaux de la grande exclusion et ceux qui prennent en charge les séniors en organisant des échanges transversaux (par exemple grâce à des visites apprenantes mêlant les professionnels des M2A/DAC – CHRS – EPS - ESI) et en s'appuyant sur des événements spécifiques (par exemple, la nuit de la solidarité).
- Promouvoir l'accès à une alimentation saine et équilibrée tous les jours via les dispositifs d'aide alimentaire mis en place à la Ville de Paris.

**Pilote :**  
DSOL

**Mesure 2 : Poursuivre la prise en charge médico-sociale des séniors à la rue ou en situation de grande exclusion**

- Poursuivre les actions d'urgence sociale qui bénéficient également aux personnes âgées
  - Les aides visant au maintien dans le logement (prévention expulsion, Paris solidarités, Paris logement).
  - Les centres d'hébergement d'urgence, les centres d'accueil de jour, les dispositifs de douches et sanitaires...
  - Le dispositif « de la rue au logement » permettant de reloger des personnes sans-abris orientées par les maraudes, grâce à un accompagnement réalisé par des travailleurs sociaux.
- Renforcer la prise en charge des publics vieillissants accueillis dans les structures d'hébergement et de logement des grands exclus (pension de famille, résidence sociale, CHRS, CHU, foyer de travailleurs migrants) en consolidant le partenariat avec le SAMU SOCIAL et plus particulièrement avec la mission Interface.
- Renforcer les actions d'accompagnement médical des séniors en situation de grande exclusion, notamment sur le volet santé mentale et addiction, en lien avec les équipes de maraude.

**Pilotes :**  
DSOL  
DLH  
SAMU SOCIAL

**Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre de rencontres entre les professionnels

Mesure 2 : Nombre de séniors en situation de grande exclusion accompagnés

**Contexte :**

Si la part de personnes âgées dans les quartiers politique de la ville (QPV) et quartiers de veille active (QVA) est plus faible qu'en moyenne à Paris, la perte d'autonomie y est plus précoce et les difficultés plus importantes (bas revenus, fracture numérique et linguistique, accès aux soins etc...). L'action publique en faveur de l'accès aux droits et de l'inclusion des séniors vivant en QPV et QVA doit ainsi faire l'objet d'une attention particulière, permettant notamment de réduire les inégalités socio-économiques entre les séniors parisiens.

**Objectifs :**

**Favoriser les initiatives locales en faveur des séniors qui résident dans les quartiers populaires afin de pallier les disparités sociales territoriales et éviter un vieillissement plus précoce**

**Mesure 1 : Améliorer le repérage et l'accès aux droits des séniors en situation de fragilité sociale**

- Mieux connaître les séniors résidant en quartier de la politique de la Ville.
  - Partager avec les bailleurs sociaux et le réseau associatif les outils de repérage et d'intervention auprès du public sénior. Par exemple, la RIVP a construit une réflexion sur le vieillissement de ses locataires dans son Agenda 21 de la longévité de la RIVP.
- Organiser la coordination entre les acteurs locaux et les bailleurs
  - Repérer les situations de perte d'autonomie des séniors ; organiser des visites à domicile auprès des séniors en situation de perte d'autonomie.
  - Accompagner les aidants dans leurs démarches personnelles et celles de leurs aidés.
- Accompagner les séniors pour un meilleur accès aux droits.
  - Mettre en place des actions d'aller vers pour mieux faire connaître les droits des personnes âgées en matière de prestations sociales.
  - Encourager la désignation d'un référent pour le traitement de situations sociales complexes dans les caisses de retraite et les organismes sociaux.

**Pilote :**

DSOL  
DDCT

Partenaires :

Mairies  
d'arrondissement  
Bailleurs sociaux  
M2A/DAC  
Associations  
locales  
CNAV

**Mesure 2 : Coordonner et renforcer les interventions auprès des séniors en quartier de la politique de la Ville**

- Renforcer les actions de prévention de la perte d'autonomie en QPV. S'appuyer sur les actions spécifiques retenues par la conférence des financeurs visant au maintien de la santé et sur les synergies entre les acteurs locaux des champs de la santé physique et mentale (activités physiques adaptées, mesures en faveur de la nutrition, ateliers visant à maintenir les facultés cognitives...).
- Accroître les liens sociaux des séniors via l'offre culturelle et sportive de la Ville de Paris, en lien avec la conférence des financeurs.
- Inscrire le sujet des séniors et du vieillissement à l'agenda des travaux d'élaboration du futur contrat de ville en 2023 et associer

**Pilote :**

DSOL  
DDCT

Partenaires :

CDF  
Mairies  
d'arrondissement  
CNAV  
État

les partenaires pertinents, en particulier la CNAV, dans le but d'améliorer l'accès aux droits des séniors, de favoriser le maintien de leur autonomie et de leurs liens sociaux.

**Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre d'actions destinées au repérage ou à l'accès au droit menées en quartiers de la politique de la Ville

Mesure 2 : Suivi quantitatif et qualitatif des actions en direction des séniors conduites dans les quartiers de la politique de la Ville

**Contexte :** En France, 11 millions de personnes apportent quotidiennement leur aide à un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, au handicap ou à une maladie chronique ou invalidante. Si cet engagement est le plus souvent perçu par ces « proches aidants » comme naturel, il peut être aussi source de difficultés et de fragilisation pour ces aidants sans qui le maintien à domicile de leurs proches en perte d'autonomie serait souvent impossible. Beaucoup d'aidants ne se reconnaissent pas comme tels et n'ont ainsi pas accès à l'information et aux droits dont ils pourraient bénéficier. En effet, de nombreux dispositifs qui leur sont dédiés existent mais la communication destinée aux aidants et leur orientation doivent être renforcées.

**Objectifs :**

**Accroître le repérage et la reconnaissance du statut d'aidant  
Poursuivre l'accompagnement des aidants**

**Mesure 1 : Communiquer et étendre la diffusion des outils à destination des aidants**

- Mettre en place un comité de pilotage et de coordination dédié aux aidants.
- Favoriser la prise de conscience par les aidants de leur statut et de leurs droits.
- Réaliser un diagnostic précis des besoins en la matière en coopération avec les acteurs du secteur dans le cadre d'un comité de pilotage.
- Promouvoir les actions relatives aux aidants financées par la CDF75, tels que les offres de prévention santé et de formation à destination des aidants, les parcours de répit et de bien-être portés par ou en lien avec les SAAD et un certain nombre d'établissements (notamment des EHPAD).
- Soutenir la mise à disposition des dispositifs et kits d'information : Centr'Aider, Ma boussole Aidants, Plateformes de Répit, etc...
- Soutenir via la CDF75 des projets à fort ancrage local afin de proposer une offre de proximité aux aidants et favoriser une meilleure couverture des besoins et du territoire.
- Inciter les SAAD à participer à l'orientation des aidants vers des actions dédiées grâce à une coordination avec les M2A/DAC.

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

M2A/DAC

CNAV

Agirc-Arrco et autres caisses complémentaires

DICOM

**Mesure 2 : Soutenir et développer la pair-aidance entre seniors avec/sans perte d'autonomie, ou rencontrant des problématiques semblables**

- Réaliser un état des lieux des dispositifs relatifs à la pair-aidance, et favoriser leur développement.
- Favoriser les activités communes entre seniors avec/sans perte d'autonomie, ou rencontrant des problématiques semblables, par exemple en facilitant la mise à disposition de lieux dédiés.

**Pilote :**

DSOL

**Mesure 3 : Poursuivre la mise en place d'une politique RH de reconnaissance des aidants au sein des agents de la Ville de Paris**

- Élaborer un « kit » des dispositifs aidants à destination des agents de la Ville.

**Pilote :**

DSOL

DRH

DICOM

- ➔ Promouvoir le dispositif des congés dédiés pour l'accompagnement des aidés et des séjours de répit (congés de solidarité familiale, don de jours ...).
- ➔ Organiser des campagnes de sensibilisation pour favoriser la prise de conscience de sa situation.

**Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 2 : Nombre d'évènements permettant la promotion des outils

Mesure 3 : Diversité des actions en faveur de la pair-aidance

Mesure 4 : Déploiement d'un kit en faveur des aidants, agents de la Ville de Paris

**Contexte :** L'isolement des séniors est croissant et a été renforcé pour certains lors de la crise sanitaire. La moitié des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. Il s'agit d'une problématique sociale mais aussi de santé publique : l'isolement aggrave les risques de perte d'autonomie, à travers la perte des capacités liées à l'immobilité ou au repli sur soi. Les séniors peuvent notamment s'autocensurer dans leurs déplacements face à l'évolution de la Ville. Les situations d'isolement sont souvent déclenchées lors des moments charnières de la vie (passage à la retraite, perte d'un proche, déménagement...). Les proches peinent d'ailleurs à identifier et à repérer les signaux de danger.

La création du Comité parisien de lutte contre l'isolement, en novembre 2021, a pour vocation de lutter contre ces situations et l'augmentation du sentiment de solitude. Le premier volet du plan d'action porte sur la prévention, le repérage et la facilitation de la prise en charge des personnes isolées, tandis que le second volet se concentre sur la restauration du lien social.

**Objectifs :**

**Pour une Ville qui prévient l'isolement des personnes âgées**

**Pour une Ville qui restaure le lien social avec les séniors isolés**

**Mesure 1 : Développer les actions de sensibilisation et de repérage pour lutter efficacement contre l'isolement :**

- Mener des actions de prévention et de repérage, notamment avant l'âge de départ à la retraite et vis-à-vis des aidants.
  - Élargir la diffusion de communication ciblée auprès des caisses de retraite pour toucher un public en activité.
  - Diffuser régulièrement auprès du grand public et des acteurs médico-sociaux et de proximité (médecins, gardiens d'immeubles, pharmaciens...) des outils documentaires (plaquettes d'information, flyers...) sur les signes d'alerte relatifs à l'isolement des séniors.
  - Mettre en place des opérations régulières de pieds d'immeuble et sur les marchés (en prenant appui sur les expérimentations menées dans les 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> notamment, et en développant ces opérations dans des quartiers ciblés de chaque arrondissement parisien, avec l'ensemble des partenaires de terrain et en mobilisant les pharmaciens, commerçants et volontaires de la Ville).
  - Mobiliser les services d'aide et d'accompagnement à domicile autour d'actions de repérage des situations d'isolement, de formations et de sensibilisation, mais aussi pour « aller vers » les personnes âgées isolées.
  - Poursuivre le partage d'informations mis en œuvre entre la BSPP et le CASVP sur le traitement des appels non urgents en terme vital mais urgents socialement qui permet de suivre les personnes isolées repérées.
- Développer la communication et sensibiliser les personnes âgées de l'intérêt du fichier REFLEX avec pour objectif d'augmenter le nombre d'inscrits rapidement et significativement.
- Inciter à mettre en place une journée contre l'isolement des séniors à l'échelle de chaque arrondissement ou établissement volontaire.

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

Mairies d'ardt

Agirc-Arrco

Associations dédiées

Bailleurs

SAAD

CPTS

Commerçants

BSPP

DICOM

EPS

## **Mesure 2 : Permettre aux séniors de sortir de l'isolement en développant une démarche d'« aller vers »**

- Expérimenter de nouvelles formes d'habitat inclusif ou partagé comme la « colocation les voisins du cœur » du Pari solidaire.
- Favoriser l'usage des espaces publics par les séniors.
  - Inciter les acteurs de terrain à convier les séniors à des moments d'échanges conviviaux dans ces espaces publics.
  - Privilégier des actions de prévention de l'anxiété lié au risque de chute sur la voirie.
- Étudier la mise en place de lieux ressources ouverts aux séniors et aux autres âges.
  - Favoriser l'accès à ces lieux, en les rendant plus visibles, et renforcer la formation des personnes qui accueillent les séniors.

### **Pilote :**

DSOL  
Partenaires :  
Mairies d'ardt  
Associations  
Bailleurs  
Conférence des  
Financeurs  
EPS  
DVD  
DEVE  
Clubs séniors  
EPS

## **Mesure 3 : Améliorer l'accompagnement des personnes isolées repérées**

- Renforcer et développer le dispositif Paris en compagnie (aide aux sorties et déplacements, appels téléphoniques de convivialité).
- Consolider le travail de coordination des partenaires.
  - S'appuyer sur les actions déjà menées dans ce domaine pour expérimenter dans un arrondissement la mise en place d'un référent dédié à la lutte contre l'isolement qui serait chargé de coordonner les acteurs pour répondre aux besoins d'accompagnement et de socialisation.
  - Garantir un accompagnement vers l'inclusion numérique, notamment en s'appuyant sur les conseillers numériques pour l'accompagnement aux démarches dématérialisées.
  - Compléter les actions en place par des accompagnements individualisés via les associations locales.
- Favoriser l'accès à l'information pour une meilleure prise en charge des séniors isolés.
  - Doter la collectivité d'une page séniors à part entière qui centralise toutes les informations.
  - Étudier la faisabilité d'une plateforme dédiée aux séniors et à tous les acteurs qui interviennent dans la prise en charge de l'isolement : les acteurs locaux du lien social, les détecteurs de situations d'isolement, les citoyens souhaitant s'engager auprès des séniors isolés.

### **Pilote :**

DSOL  
Partenaires :  
Mairies d'ardt  
Partenaires  
Institutionnels  
M2A/DAC  
Associations  
DSIN  
DICOM  
EPS  
ARS  
Clubs séniors

### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre de personnes participant à la journée parisienne contre l'isolement des séniors

Mesure 2 : Nombre d'actions d'« aller-vers » menées pour lutter contre l'isolement en identifiant celles qui concernent les chutes sur la voie publique et l'anxiété générée à ce sujet

Mesure 3 : Déploiement des outils numériques dédiés à la lutte contre l'isolement



## AXE 3. Des séniors libres de choisir leur habitat

Bien vieillir à Paris est avant tout une question de choix entre le domicile, l'établissement, et d'autres formes d'habitats intermédiaires.

En soutenant l'émergence d'une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins des séniors parisiens, la Ville souhaite leur permettre d'exercer un choix éclairé. Les séniors parisiens souhaitent pour leur grande majorité vivre à domicile. Cela implique notamment de disposer d'un logement adapté au vieillissement et à l'évolution de l'autonomie, mais aussi d'avoir accès aux soins depuis le domicile lorsque cela est nécessaire. Pour les séniors choisissant de vivre dans des résidences ou établissements, la Ville s'engage à faire de ces lieux des lieux humains du bien-vieillir.

Ces politiques passent par la rénovation des résidences autonomie, l'ouverture des établissements sur leur quartier, l'adaptation du logement, ou encore l'amélioration du maillage des services d'aide à domicile. Le renforcement de la qualité de l'accompagnement des structures déjà existantes est une priorité pour la Ville, qui souhaite également favoriser l'émergence d'expérimentations et de projets d'habitat innovants. La Ville de Paris s'est notamment engagée dans le cadre de l'aide à la vie partagée afin de soutenir les projets d'habitats inclusifs et encourage les projets intergénérationnels. Le rapport des Petits Frères des Pauvres sur la lutte contre l'isolement invite d'ailleurs à multiplier ce type d'initiatives. Le bien vieillir, les liens intergénérationnels, l'aide et l'accompagnement des aidants, sont autant de questions qui trouvent un aboutissement dans l'adaptation de l'habitat.

Enfin, au cœur des grandes évolutions sociétales et sociologiques, il importe aussi de redonner un nouveau souffle aux EHPAD qui doit permettre de valoriser la qualité de prise en charge et l'engagement des professionnels, dans une démarche de résilience. En effet, les EHPAD sont confrontés à plusieurs enjeux nécessitant de repenser leur modèle : l'envie des parisiens de poursuivre leur vie à domicile, la pression de l'opinion publique liée aux crises récentes et l'évolution du profil des résidents (issus du babyboom dans plusieurs années avec des exigences nouvelles).

- **Fiche action 14** : Adaptation des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des séniors à leurs besoins
- **Fiche action 15** : Adaptation du logement à l'avancée à l'âge
- **Fiche action 16** : Amélioration de la prise en charge à domicile
- **Fiche action 17** : Bienveillance et respect dans l'accompagnement des séniors à domicile et en établissement
- **Fiche action 18** : Des solutions de prise en charge innovantes et diversifiées pour favoriser le maintien à domicile

**Contexte :** 90% des personnes âgées de plus de 70 ans expriment un fort souhait de rester vivre dans leur domicile<sup>38</sup>. En parallèle, l'âge moyen d'entrée en établissement recule pour atteindre 85 ans<sup>39</sup>. Pour répondre à cette attente des séniors, l'accompagnement personnalisé dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement est essentiel et contribue au bien vivre à domicile. Comme affirmé par Luc Broussy dans sa tribune en faveur d'une vaste politique d'adaptation des logements au vieillissement, « il s'agit désormais de penser une stratégie globale qui commence par une politique volontariste d'adaptation des logements. »<sup>40</sup>

**Objectif :**

**Impulser et soutenir la politique d'adaptation des logements afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**

**Mesure 1 : Communiquer pour anticiper et répondre aux besoins d'adaptation du logement**

- ➔ Élaborer un dépliant relatif aux besoins d'adaptation des logements :
  - Recenser les différents dispositifs d'aide au diagnostic, les aides à la réalisation des travaux, les modalités et conditions d'accès, les coûts et leviers de financement, et les références des ergothérapeutes.
- ➔ Intégrer des informations dans le guide du locataire réalisé par la DLH.
  - La DLH va prochainement réactualiser son guide du locataire et envisage de le compléter avec un guide du propriétaire. À cette occasion, des informations pourront être intégrées permettant aux séniors de réaliser leurs projets de travaux (accompagnement, aides, etc.).

**Pilotes :**

DSOL/DLH

**Partenaires :**

M2A/DAC  
Bailleurs sociaux  
Solih  
Conférence des financeurs  
Caisses de retraite  
CRAMIF (Escavie)

**Mesure 2 : Mobiliser les ressources indispensables à l'adaptation des logements et des parties communes notamment les ascenseurs**

- ➔ Pour tout public :
  - S'appuyer sur les ergothérapeutes existants (M2A/DAC, associations, Cramif et son espace conseil Escavie, Agirc-Arrco qui propose des bilans logements à ses adhérents ...).
  - Diffuser largement les informations du dépliant relatif aux besoins d'adaptation des logements auprès du plus grand nombre (acteurs de proximité, commerçants, professionnels de santé ou médico-sociaux, etc.).
  - Augmenter les visites de diagnostic visant l'aménagement des logements et proposer ensuite un choix d'équipements appropriés aux besoins de la personne (chemins lumineux,

**Pilotes :**

DSOL /DLH

**Partenaires :**

Bailleurs (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp),  
Solih  
Assurance maladie IDF  
Caisses de retraite

<sup>38</sup> d'après un sondage Opinionway pour l'Observatoire de l'intérêt général, avril 2012.

<sup>39</sup> selon KPMG - Observatoire des EHPAD – avril 2014

<sup>40</sup>[https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/08/12/il-faut-lancer-une-vaste-politique-d-adaptation-des-logements-au-vieillissement\\_6137844\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/08/12/il-faut-lancer-une-vaste-politique-d-adaptation-des-logements-au-vieillissement_6137844_3232.html)

- bandes antidérapantes, sièges de bains, barres d'appui, desserte sur roulettes, rehausseurs de meubles...) via le financement de projets par la Conférence des Financeurs 75 ou grâce à un budget propre.
- Former les professionnels dans le cadre d'un partenariat avec Escavie (l'EMS APA, des SAAD et SSIAD...).
  - Organiser une rencontre annuelle avec les principaux bailleurs parisiens et les organismes chargés d'accompagner les projets de travaux dans le parc privé dans l'objectif d'identifier les actions proposées au public isolé ou en perte d'autonomie (lutte contre l'isolement, logement intergénérationnel, adaptation des logements et offre complémentaire...).
- ➔ Pour le parc privé :
- Orienter les propriétaires du parc privé vers Soliha, association en convention avec la Ville qui intervient dans l'accompagnement à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat des ménages aux ressources modestes, notamment d'adaptation du logement au vieillissement, pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement technique et financier dans leur projet d'adaptation.
  - Prendre en compte les futures évolutions législatives (cf. ma prime Adapt').
- ➔ Pour le parc social :
- Création d'un comité inter bailleurs sur le sujet des programmes d'adaptations des logements.
  - Poursuivre les travaux d'adaptation des logements engagés par les bailleurs et la diffusion de kits tel que celui de Paris Habitat (indicateurs sur le délai moyen de réalisation des demandes d'adaptation, réflexion sur la mise en place d'offre de services, sensibilisation des conseillers sociaux et des gardiens aux handicaps, etc.).
  - S'appuyer sur des initiatives tels que Bricobus développé par Paris Habitat et l'agenda 21 Longévitité RIVP.

#### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Réalisation du dépliant et des guides

Mesure 2 : Nombre de réunions, nombre de logements adaptés chez les bailleurs sociaux, nombre de diagnostics (partenaires), nombre de projets accompagnés par Soliha dans le diffus.

**Contexte :** Une majorité toujours plus importante de parisiens souhaite pouvoir vieillir à domicile. Dès lors, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et leurs professionnels sont des acteurs indispensables au maintien à domicile. Avec 240 SAAD dont 15 sont habilités à l'aide sociale, Paris est doté d'une offre étoffée, dont les professionnels ont poursuivi, avec rigueur et engagement, leurs interventions à domicile pendant la crise sanitaire pour assurer l'accompagnement des plus vulnérables, tout en faisant face à d'importantes difficultés de recrutement.

**Objectifs :**

**S'appuyer sur le diagnostic qui comprend une cartographie des besoins en matière de prise en charge à domicile pour orienter la politique d'autorisation et de contractualisation de la Ville de Paris avec les SAAD**

**Faciliter le maintien à domicile via des aides financières et services adaptés**

**Mesure 1 : Réguler l'offre de service d'aide à domicile à Paris**

☞ Mettre en place une nouvelle politique d'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile en lien avec la création des services autonomie à domicile :

- Communiquer sur le nouveau cadre réglementaire : restructuration du secteur en incitant au rapprochement et à la fusion des services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) pour créer des services autonomie à domicile.
- Valoriser les objectifs de la réforme des SAAD en Services autonomie à domicile
  - Pour les usagers : simplification des démarches et réponse aux besoins accrus de coordination autour du sujet âgé.
  - Pour les professionnels : viabilisation du modèle économique et fidélisation des usagers.
- Sur la base des conclusions de l'étude relative à l'offre et aux besoins <sup>41</sup>, suspendre la délivrance de nouvelles autorisations de création de SAAD<sup>42</sup> ou d'extension d'autorisations de SAAD existants sur demandes déposées par le porteur du projet ; et étudier l'opportunité de lancer des appels à projet, qui permettent le cas échéant, de répondre aux besoins non couverts, ou de Service Autonomie à Domicile<sup>43</sup>. Il s'agit particulièrement de l'accompagnement des publics spécifiques (séniors polyhandicapés, présentant des troubles psychiques, en

**Pilote :**

DSOL  
ARS

**Partenaires :**

Cabinet  
d'études

<sup>41</sup> Étude menée en 2022 relative à l'« identification des besoins en termes d'offres des services d'accompagnement et d'aide à domicile prestataires au regard des besoins des bénéficiaires APA/PCH/ASL à Paris »

<sup>42</sup> Services visés à l'article L 312-1 alinéas 6 et 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles

<sup>43</sup> Services visés à l'article L. 313-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles en vigueur à partir de juin 2023

situation de précarité sociale, en grande dépendance, ou atteintes de troubles du comportement).

- Favoriser les mutualisations et les regroupements entre SAAD, réguler l'offre de services en fonction du besoin.
- Inciter les services d'aide et d'accompagnement à domicile à adopter le dispositif de télétransmission avec la Ville de Paris afin d'assurer une meilleure traçabilité des heures d'intervention réalisées à domicile.

### **Mesure 2 : Valoriser la qualité de l'offre de services d'aide à domicile**

- Développer l'intégration des critères qualitatifs dans la contractualisation des objectifs avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (CPOM) et s'appuyer sur la réforme de leur financement via la dotation complémentaire pour soutenir des actions améliorant la qualité du service rendu et les conditions de vie au travail des salariés.

Notamment ces objectifs pourraient porter sur :

- La participation des services d'aide et d'accompagnement à domicile au repérage des seniors isolés.
  - L'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels des services à domicile en vue de limiter les difficultés de recrutement.
  - Le renforcement des formations proposées aux professionnels des services à domicile en vue de limiter les difficultés de recrutement.
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie à domicile
    - Suivre l'appel à projet Paris Emplois à Domicile initié par la direction de l'attractivité et de l'emploi visant à la formation aux métiers de l'autonomie des Parisiens en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.
    - Suivre le programme de formation aux métiers des services à la personne, et aux métiers de l'autonomie et de l'accompagnement dans le cadre du plan Paris Boost Emploi, en lien avec Pôle Emploi et la région IDF.
    - Impulser via la sous-direction de l'insertion et la lutte contre l'exclusion, l'organisation d'un séminaire professionnel en direction des référents de différentes structures accompagnant le public, et le suivi de journées d'embauche organisées par Ensemble Paris emploi compétences (EPEC) lors de la semaine de l'attractivité des métiers du médico-social (octobre 2022).
  - Favoriser la clarté de l'information sur l'offre et maintenir une information transparente sur les modalités et la qualité de la prise en charge via le comparateur monaideàdomicile.
    - Développer la communication autour du comparateur, notamment à l'occasion de la tenue du salon des seniors en mettant à jour régulièrement le site Paris.fr, et en diffusant auprès des partenaires du champ de l'autonomie tels que les M2A/DAC.
    - Faciliter le recours aux SPASAD pour les usagers qui ont besoin de service d'aide à la vie quotidienne et de soins par une meilleure information.

#### **Pilote :**

DSOL  
DAE  
SDIS

#### Partenaires :

CNSA  
EPEC  
ARS  
DRIETS  
CRIF

- Faciliter la diffusion de l'information par les SAAD sur les dispositifs de répit à destination des aidants.

### **Mesure 3 : Renforcer le soutien matériel aux séniors vivant à leur domicile**

- Faciliter financièrement le recours à des services à domicile :
  - Par l'absence ou le faible reste à charge pour l'usager pris en charge par Paris domicile, service d'aide et de soins à domicile géré par le CASVP.
  - Par le maintien du versement de l'allocation personnalisée d'autonomie.
- Conforter les services d'appui à la vie quotidienne :
  - Services complémentaires assurés par le CASVP permettant à chacun de bien vieillir chez soi : téléassistance, pédicurie à domicile, coiffure à domicile, à des prix peu élevés.
  - Restauration de qualité et de proximité grâce aux 44 restaurants Émeraude de la Ville de Paris.
  - Services qui facilitent la vie quotidienne des séniors et qui sont assurés par des porteurs de projets extérieurs tels que Lulu dans ma rue ou le Bricobus qui agissent avec le soutien de la Conférence des financeurs de la Ville de Paris.

**Pilote :**  
DSOL

**Partenaires :**  
CNSA

### **Mesure 4 : Renforcer les capacités d'accompagnement des publics spécifiques dont notamment les adultes en situation de handicap lourd, les personnes présentant des troubles psychiques ou un handicap sensoriel.**

- Renforcer la coordination entre les services et les acteurs du territoire pour améliorer le parcours (EPS, M2A/DAC, EMS-APA).
- Rendre visible les offres de formation accessibles aux professionnels des SAAD portant sur la prise en charge des publics spécifiques (pathologies, handicap, etc...).
- Privilégier la mise en place au sein des SAAD de groupes de parole et d'analyse des pratiques, à destination des intervenants pour faire face à la complexité de certaines prises en charge, notamment les interventions sur un public atteint de handicap psychique.

**Pilote :**  
DSOL

### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Mise en place de la réforme de la politique d'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile en lien avec la création des services autonomie à domicile

Mesure 2 : Nombre de services d'aide et d'accompagnement à domicile ayant contractualisé avec la Ville

Mesure 3 : Nombre et diversité des prestations facilitant la vie quotidienne des séniors dans leur logement

Mesure 4 : nombre de communications diffusées concernant les formations relatives à la prise en charge de publics spécifiques

**Contexte :** Paris dispose d'une offre de places d'hébergement diversifiée et adaptée au niveau de dépendance et aux souhaits des personnes âgées :

- 7801 places dans les EHPAD tarifés par la Ville de Paris dont 1889 places au CASVP ;
- 2572 places dans les résidences autonomie dont 1467 dans les établissements du CASVP;
- On compte également 6 petites unités de vie ; 20 accueils de jour et 3 unités de soin de longue durée

Tous établissements confondus, le territoire parisien offre 10 698 places dont 63% habilitées à l'aide sociale à l'hébergement.

4500 logements pour les séniors parisiens sont également disponibles dans les résidences appartement du CASVP.

Le secteur des EHPAD a été touché ces deux dernières années par des crises profondes. Les conséquences de la pandémie et de la crise de confiance récente ont terni l'image des établissements et des professionnels pourtant fortement investis au bénéfice de nos aînés et jeté l'opprobre sur un modèle d'hébergement. Pour autant, même si le choix du domicile est unanime, l'EHPAD continue de répondre aux enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie et ne peut pas être considéré uniquement sous le prisme de la maltraitance.

### **Objectif :**

**Disposer d'une offre d'accueil dans les structures dédiées aux personnes âgées qui correspond tant au besoin qualitatif qu'à la diversité des prises en charge sollicitées et au besoin d'accessibilité financière**

#### ❖ **Disposer d'une offre en EHPAD adaptée :**

**Pilote :**

DSOL/ ARS

#### **Mesure 1 : Un taux d'équipement adapté et diversifié**

- Consolider le nombre de places existantes actuellement en EHPAD
  - Encourager un taux d'occupation élevé.
  - En lien avec l'ARS, favoriser le maintien des places dédiées à l'accueil temporaire (sortie d'hospitalisation, répit aux aidants, accueil intermédiaire...).
  - Maintenir l'offre en EHPAD, en sacralisant les places existantes, si besoin en procédant par voie de redéploiement ou de transformation sur le territoire parisien intramuros.

**Partenaires :**

CNSA

#### **Mesure 2 : Des structures d'accueil renouvelées**

- Poursuivre la rénovation de structures parisiennes d'accueil de personnes âgées dans le respect du Plan Climat, en coordination avec le Plan d'Aide à l'investissement (P.A.I) de la CNSA, qui vise à soutenir les opérations de restructuration, de création, d'extension et de mise aux normes des établissements médico-sociaux.
- Mener à terme la restructuration de l'EHPAD Groussier (93), et le réaménagement de l'EHPAD Galignani (92).
- Mener des opérations d'humanisation et d'adaptation aux normes de confort des EHPAD Julie Siegfried et Cousin de Méricourt.

### **Mesure 3 : Favoriser l'accès à l'EHPAD**

- Lever le frein financier à l'accueil en EHPAD en facilitant l'ouverture des droits.
- Maitriser l'évolution tarifaire de l'accueil en structure collective (CPOM).
- Créer un outil numérique performant pour comparer les EHPAD notamment sur la participation des usagers, les aides sociales dont ils peuvent bénéficier (via un simulateur) et toutes les informations utiles pouvant éclairer leur décision (modèle comparable à monaideadomicile.fr).
- Étudier la faisabilité de créer un espace internet dédié aux EHPAD du CASVP afin de communiquer auprès des parisiens et des familles des résidents sur l'offre, la qualité des prestations (soin, prise en charge, restauration...), les activités d'animations, et l'implantation dans le quartier.

### **Mesure 4 : Un accueil qualitatif dans les EHPAD**

- En lien avec l'ARS, poursuivre l'amélioration de la prise en charge médicale physique et psychique, notamment dans le cadre de la contractualisation dans les champs suivants :
  - Continuité des soins via notamment l'astreinte d'une infirmière de nuit.
  - Soins bucco-dentaires.
  - Troubles psychologiques et psychiatriques.
  - Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein des EHPAD « labellisés » pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives.
- Prévenir les situations de dénutrition et les risques de chutes.
- Ouvrir l'EHPAD sur son environnement (accueil d'associations de quartier...) et accompagner l'ensemble des structures d'accueil :
  - À s'ouvrir davantage sur leur territoire et essayer des projets d'animations innovants (intergénérationnels, en lien avec des acteurs de proximité...) pour élargir et diversifier les activités proposées aux personnes âgées accueillies dans les structures.
  - À créer un réseau de partage de bonnes pratiques et d'actions d'animation entre les directions des différentes structures (EHPAD privés, publics, Résidences autonomie...).
- Poursuivre la réflexion sur l'accueil des animaux de compagnie des personnes âgées au sein des établissements.

**Pilote :**  
DSOL  
ARS

### **Mesure 5 : Communiquer sur les valeurs positives et réussites des EHPAD**

- Valoriser les activités menées, notamment pour le maintien de la vie sociale.
- Contribuer aux travaux de l'Observatoire du grand âge.

### **❖ Disposer d'une offre favorisant le maintien à domicile :**

### **Mesure 5 : Une offre en résidence rénovée, diversifiée et accessible**

- Maintenir une offre en résidence autonomie équilibrée, étudier la faisabilité de l'augmentation du nombre de places en résidence



autonomie autorisées soit par voie d'extension ou par voie de redéploiement.

- Rénover intégralement les résidences autonomie les Epinettes (17<sup>e</sup> arrondissement) et Beaunier (14<sup>e</sup>) du CASVP, et mener à terme la restructuration de Jardin des Plantes avec un mode d'accueil innovant.
- Mettre en conformité certaines résidences autonomie avec le code de la construction et de l'habitat.

### **Mesure 6 : Maintenir au sein des résidences autonomie et des CAJ une dynamique de prévention de la perte d'autonomie**

- Dans les résidences autonomie, maintenir les actions d'animations de la vie sociale en s'appuyant sur le forfait autonomie attribué dans le cadre de la conférence des financeurs.
- Dans les centres d'accueil de jour, poursuivre la démarche de contractualisation afin d'améliorer la qualité de l'accueil (formation du personnel, accompagnement à l'hygiène bucco-dentaire, aux troubles dépressifs...).
- Réfléchir à l'élargissement des prises en charge au sein des Centres d'accueil de jour qui sont actuellement surtout dédiés aux personnes âgées avec des maladies neurologiques :
  - Mener une réflexion sur leur ouverture aux séniors atteints de troubles psychiatriques.
- Redéployer l'offre de places entre CAJ en fonction des besoins.
- Développer les ateliers virtuels et la prise en charge à domicile.

### **❖ Entre domicile et établissement :**

#### **Mesure 7 : Des structures d'accueil accessibles financièrement**

- Consolider le nombre de places habilitées à l'aide sociale
  - Maintenir la capacité globale de ce type d'hébergement de 6718 places actuellement disponibles, tous établissements confondus (RA et EHPAD), en favorisant la localisation parisienne.
  - Améliorer la communication sur les conditions de recours à l'aide sociale à l'hébergement pour en faciliter l'accès.
  - Étudier la faisabilité d'une augmentation du nombre de places habilitées à l'aide sociale parmi les places autorisées en résidence autonomie, notamment dans les arrondissements les moins dotés dans un objectif d'équilibre territorial.
- S'appuyer sur les aides sociales légales et extra-légales
  - Promouvoir la généralisation de l'ouverture des droits à l'APA, en améliorant notamment la coordination entre les acteurs.
  - Poursuivre la réflexion sur l'évolution du mode de calcul de l'aide extra-légale que constitue la prise en charge en Centre d'accueil de jour afin de permettre une participation plus juste des usagers.

#### **Pilote :**

DSOL  
ARS

### **Mesure 8 : favoriser le maintien à domicile en s'appuyant sur le maillage territorial**

- Développer des solutions de maintien à domicile renforcé à l'instar des expérimentations en cours sur le territoire parisien (dans le 13<sup>e</sup> autour de l'EHPAD associatif PEAN et dans le 18<sup>e</sup> autour de l'EHPAD Oasis / SPASAD du CASVP (référence fiche 18).
- Développer le modèle de l'EHPAD territorial (référence fiche 18).
- Organiser des olympiades inter-EHPAD et résidences pour seniors.

#### **Pilote :**

DSOL  
ARS

### **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Taux d'occupation

Mesure 2 : Montant consacré aux travaux dans les structures collectives d'accueil de seniors

Mesure 3 : Variation du tarif journalier en structures collectives

Mesure 4 : Nombre de projets d'animation portés dans les structures d'accueil de personnes âgées permettant de les ouvrir aux citoyens du territoire

Mesure 5 : Nombre de places créées en résidence autonomie ; taux d'évolution du nombre de places habilitées

Mesure 6 : Type de projets développés par les CAJ

Mesure 7 : Nombre de bénéficiaires des aides légales

Mesure 8 : Nombre de places créées

**Contexte :** Les récentes révélations contenues dans le livre « Les fossoyeurs » de Victor Castanet concernant les agissements d'un groupe privé lucratif ou la médiatisation des situations de maltraitance envers des personnes au sein même de leur domicile ont suscité une vague légitime d'indignation et nécessitent un plan d'action complet de la part des pouvoirs publics. La maire de Paris s'est saisie de ces alertes et a souhaité enclencher un programme d'inspections de grande ampleur au sein des établissements parisiens.

Ainsi, la Ville de Paris et l'ARS ont diligenté conjointement une campagne d'inspections dans les EHPAD du territoire parisien. L'enjeu est de conduire les établissements à adopter des mesures correctrices le cas échéant et de les accompagner dans l'évolution des pratiques en termes de prise en charge. En parallèle, la Ville a souhaité examiner le fonctionnement des EHPAD en confiant d'une part, une mission d'audit aux services de l'inspection générale sur le suivi des signalements d'événements indésirables graves, et d'autre part, une mission complémentaire relative à l'accès aux droits fondamentaux des personnes accueillies dans les EHPAD, confiée à M. Jean-Marie DELARUE, conseiller d'État.

Par ailleurs, dans le prolongement des actions déjà engagées en termes de suivi et de contrôle, Paris s'est doté d'une cellule entièrement dédiée à l'inspection des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées et en situation de handicap.

### **Objectifs :**

**Encourager une politique active de prévention de la maltraitance et d'éthique  
Améliorer l'identification et la prise en charge des situations non respectueuses des  
droits fondamentaux et de l'intégrité des séniors**

### **Mesure 1 : Renforcer le suivi et le contrôle des établissements et services, faisant l'objet d'évènements indésirables graves, de signalements et de plaintes, et évaluer la possibilité d'instituer une CRIP**

- Poursuivre les inspections conjointes avec l'ARS afin d'inspecter l'ensemble des EHPAD parisiens.
- Renforcer et généraliser le contrôle des établissements, et faire évoluer les grilles de contrôle en fonction des conclusions des inspections en cours (IG et mission Delarue).
- Assurer un suivi coordonné des établissements ayant fait l'objet d'injonctions à l'issue d'un contrôle, dans un délai raisonnable.
- Adapter le circuit des évènements indésirables graves, signalements et plaintes, pour davantage de clarté et d'efficacité.
- Porter avec l'ARS une réflexion sur l'amélioration du partenariat avec ALMA et le traitement des signalements afin d'améliorer la traçabilité et le traitement de ces derniers.

#### **Pilote :**

DSOL

#### **Partenaires :**

ARS

ALMA

### **Mesure 2 : S'assurer de l'existence d'espaces de discussion et de réflexion sur les pratiques professionnelles, l'éthique et la bientraitance dans les établissements et les services à domicile**

- Faire un état des lieux sur l'existence d'espaces de discussion et de réflexion sur les pratiques professionnelles, l'éthique et la bientraitance dans les établissements et favoriser le développement de comités d'éthique dans les EHPAD.
- Accompagner la diffusion et la mise en œuvre de la charte « Éthique et accompagnement du grand âge » et du document repère associé en lien avec les SAAD et l'espace éthique Île-de France.
- Renforcer le principe du libre choix de la personne accueillie, de son consentement éclairé et de son accès aux droits et à l'information.
- Favoriser la participation des usagers et des familles au sein des CVS notamment en suivant la mise en œuvre du décret du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale.

**Pilote :**

DSOL  
ARS

**Partenaires :**

Espace Éthique  
IDF  
Établissements  
SAAD Paris à  
domicile

**Mesure 3 : Renforcer la participation des personnels et dirigeants des ESMS à participer à des formations relatives à l'éthique et à la bientraitance, et inciter également les aidants à suivre ces formations**

- Faire un état des lieux de la politique de formation suivie par les établissements et services.
- Identifier les axes de progrès en matière de formation professionnelle et utiliser les CPOM pour inciter les structures concernées à inscrire leurs personnels (dirigeants compris) à des formations relatives à l'éthique et à la bientraitance.
- Sensibiliser les aidants au sujet de la bientraitance, via les M2A/DAC et éventuellement les SAAD et centres d'accueil de jour (CAJ).
- Lors des inspections, cibler ce point de manière systématique.

**Pilote :**

DSOL  
ARS

**Partenaires :**

Établissements  
M2A/DAC,  
SAAD, CAJ

**Mesure 4 : Sensibiliser les séniors et leurs proches au risque de maltraitance et aux actions possibles lorsqu'ils en sont victimes ou témoins**

- Poursuivre les campagnes de communication afin de favoriser le repérage et la libération de la parole : diffusion d'un flyer au sein de tous les établissements sociaux et médico-sociaux, avec exemples de situation de maltraitance.
- S'assurer de l'organisation effective et régulière dans les EHPAD et SAAD, d'actions de formation et de sensibilisation des professionnels sur la conduite à adopter face à la maltraitance, sur l'obligation de signalement et les conditions de levée du secret.
- Veiller à la diffusion et à l'utilisation du formulaire de signalement élaboré par la Ville permettant d'accompagner les professionnels dans la rédaction d'un signalement au procureur de la République. Ces outils ont été conjointement travaillés par la Ville de Paris, le Parquet de Paris et les Maisons des Aînés et des Aidants.

**Pilote :**

DSOL  
ARS  
ALMA

**Partenaires :**

Établissements



**VOUS ÊTES VICTIME DE MALTRAITANCE**

Il existe plusieurs catégories de maltraitements : psychologique, physique, négligences, privations de droits, soins mal adaptés...

**→ Ne craignez pas de parler**

**→ Vous pouvez alerter :**

- La direction de l'établissement où vous résidez
- La direction des Solidarités : [dases-autonomie-signalements@paris.fr](mailto:dases-autonomie-signalements@paris.fr)
- L'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS) : [ars-ldf-signaux-medicosociaux@ars.sante.fr](mailto:ars-ldf-signaux-medicosociaux@ars.sante.fr)
- Fédération 3977  ALMA Paris 01 42 50 11 25

**« vous avez le droit d'être bien traité et respecté à tout âge »**

**VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE envers une résidente ou un résident**

qui n'est pas en capacité de se défendre face à des actes de malveillance ou d'insuffisance de soins au vu de ses besoins.

**Que faire ?**

Avec l'accord de la victime, autant que possible, vous pouvez contacter :

- La direction de l'établissement où elle réside
- La direction des Solidarités : [dases-autonomie-signalements@paris.fr](mailto:dases-autonomie-signalements@paris.fr)
- L'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS) : [ars-ldf-signaux-medicosociaux@ars.sante.fr](mailto:ars-ldf-signaux-medicosociaux@ars.sante.fr)
- Fédération 3977  ALMA Paris 01 42 50 11 25

**●** décrire la situation de la façon la plus objective possible : énoncer les faits en confrontant votre perception avec le point de vue d'autres personnes (proches, professionnels impliqués...) si cela est possible.

**●** si vous percevez un danger, vous devez contacter la Police ou la Gendarmerie. Vous pouvez également signaler le fait au procureur du tribunal judiciaire de Paris.

Rappel de la loi du 7 février 2022 – code de l'action sociale et des familles « Art. L. 119-1. La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

## Mesure 6 : Accentuer la prévention du risque de maltraitance financière et d'atteinte aux biens au sein des EHPAD et veiller à une prise en charge adaptée comme recommandé par le Défenseur des Droits

- Sensibiliser les directions des EHPAD aux pratiques de repérage, de signalement et de prévention de la maltraitance financière
  - Inclure dans la grille de contrôle des inspections un point sur l'accès effectif des résidents à leur compte bancaire ou à un pécule lorsqu'ils ne sont pas placés sous un régime de protection.
  - S'appuyer sur la mise en place d'un service de mandataire judiciaire.
- Veiller à ce que les directions des EHPAD renforcent l'information des résidents sur les règles relatives à la responsabilité de l'EHPAD en cas de vol, détérioration ou perte de leurs objets.
- Rappeler à l'ensemble des EHPAD que ces informations doivent figurer dans le contrat de séjour.
- S'assurer lors des contrôles et des inspections, que le rôle et l'intervention des tiers, notamment des « dames de compagnie », au sein des EHPAD sont clarifiés dans le règlement intérieur de l'établissement.

**Pilote :  
DSOL**

### Indicateurs d'évaluation et de suivi :

Mesure 1 : Nombre d'évènements indésirables graves (EIG) annuel, déclinaison par structures, réponses données ; nombre de contrôles réalisés ; nombre d'injonctions / recommandations faites à ce sujet lors des contrôles ; quantification et utilisation des données recueillies par ALMA

Mesure 2 : Nombre de réunions de présentation, nombre d'établissements et de Saad touchés ; nombre de CVS existants, nombre de CVS actifs (au moins 3 réunions par an, existence de compte rendus, de préconisations, informations relatives aux EIG...)

Mesure 3 : Nombre de formations suivies par les personnels et les aidants

Mesure 5 : Nombre de flyers envoyés, nombre de seniors potentiellement touchés

Mesure 6 : Ajout des points relatifs à l'intervention des tiers et aux risques de maltraitance financière dans la grille de contrôle des EHPAD

**Contexte :** Afin de répondre au souhait de l'immense majorité des Parisiennes et Parisiens de vieillir à domicile, il y a lieu de renforcer le maintien à domicile. Ce, en s'appuyant notamment sur les ressources des EHPAD du territoire parisien, en développant de nouvelles offres de logement comme le modèle de l'habitat inclusif, et en soutenant des projets ayant recours aux nouvelles technologies.

**Objectifs :**

**Contribuer à faire évoluer le modèle actuel de l'EHPAD, favoriser l'ouverture des établissements sur l'extérieur (le quartier) et surtout organiser un parcours de prise en charge à domicile, en établissement et éventuellement du domicile vers un établissement**

**Expérimenter des formes d'habitats innovants**

**Faire connaître et favoriser l'utilisation par les seniors parisiens de toutes les innovations techniques améliorant le quotidien**

**Mesure 1 : établir pour chaque établissement un programme annuel d'actions d'ouverture de la structure vers l'extérieur**

- Ouvrir les EHPAD et résidences autonomie (RA) vers l'extérieur en développant des actions mettant les ressources d'établissements à disposition de publics extérieurs (tiers lieux, espace de convivialité de quartier, jardin partagé, parc, salle de spectacle ou de conférence par exemple), pour permettre des événements ou des activités dans l'EHPAD, pour les résidents et les publics extérieurs.
- Contractualiser avec les EHPAD pour atteindre ces objectifs.
- S'appuyer sur le programme coordonné de la Conférence des financeurs pour soutenir ces projets d'ouverture vers l'extérieur.
- Poursuivre d'offre de prestations et de loisirs solidaires et innovants au CASVP : inclure les EHPAD et résidences pour personnes âgées comme des lieux ressources dans des projets sociaux de territoire (par exemple, ouverture des services de lingerie, des restaurants des EHPAD, des prestations de coiffure, de certaines activités sportives ou d'animation sociales aux personnes âgées ou non du territoire).

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

Mairies  
d'arrondissement  
CDF  
ARS

**Mesure 2 : Développer des EHPAD « hors les murs » ; expérimenter et initier d'autres formes d'habitats innovants (habitat inclusif / AVP, intergénérationnel, nouvelles formes de RA...)**

- Travailler au rééquilibrage des places en résidence autonomie compte tenu du vieillissement de la population, favoriser le développement de liens entre les RA et les EHPAD ressources situés à proximité.
- Poursuivre les projets de modernisation des résidences autonomie et appartements du CASVP.
- Réfléchir au modèle des petites unités de vie (PUV) et à leurs liens avec les autres ESMS afin de consolider leurs places.
- Développer des solutions de maintien à domicile renforcé offrant une alternative à l'entrée en établissement pour les personnes âgées en perte d'autonomie en proposant une offre de services graduée, en mettant en œuvre des centres de ressources

**Pilote :**

DSOL

ARS

**Partenaires :**

Mairies  
d'arrondissement  
CDF  
CNSA

territoriaux (CRT)<sup>44</sup>, soit par le biais d'une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisées ou de locaux adaptés), soit par le biais d'une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

- S'appuyer sur les enseignements des expérimentations en cours pour construire et développer des solutions de maintien à domicile renforcé (exemples : expérimentations en cours dans le 13<sup>e</sup> (Péan) et le 18<sup>e</sup> (CASVP/Oasis), pour permettre qu'une partie des soins délivrés à domicile soit effectuée par des personnels de l'EHPAD, et/ou qu'une partie des prestations effectuées à l'EHPAD soit au bénéfice de personnes vivant à domicile).
  - S'appuyer sur l'expérimentation dans le 18<sup>e</sup> (en lien avec Oasis) par le SPASAD du CASVP consistant à organiser par un interlocuteur unique une prise en charge individualisée et coordonnée d'une personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie) ; renforcer les interventions dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements et permettre de disposer d'un d'accompagnement complet (prise en charge par un psychologue, pédicurie, plan antichute).
  - Développer des EHPAD territoriaux / plateformes permettant d'accompagner le maintien à domicile des Parisiens sur le territoire en mutualisant les ressources.
- ⇒ Expérimenter d'autres formes d'habitats innovants.
- Initier et soutenir des projets d'aide à la vie partagée, et faciliter la mise en œuvre de projets de lutte contre l'isolement, en reconnectant les personnes à leur environnement proche et à leur quartier.
  - Réfléchir à la mise en place de nouvelles formes de RA, comme celle expérimentée par la RA Jardin des Plantes qui va accueillir des personnes sourdes et malentendantes, ou poursuivre la réflexion afin d'intégrer de la mixité dans les RA.

**Mesure 3: Soutenir les projets ayant recours à l'intelligence artificielle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mieux prévenir la perte d'autonomie.**

Repérer, accompagner et valoriser, dans le cadre de la conférence des financeurs, les projets particulièrement innovants, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

S'appuyer sur le centre de ressources et de preuves de la CNSA en cours de développement.

**Pilote :**

DSOL

**Partenaires :**

CNSA

CDF

---

<sup>44</sup> CTR prévus par l'article L. 312-13-3 du Code de l'action sociale et des familles

**Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Nombre d'actions menées / nombre d'EHPAD concernés

Mesure 2 : Bilan qualitatif et quantitatif des expérimentations d'EHPAD hors les murs et territoriaux, et d'autres formes d'habitat innovant ; nombre de PA prises en charge annuellement par ces structures innovantes

Mesure 3 : Décompte et suivi des projets soutenus en partenariat avec la CDF





# GOVERNANCE DE LA STRATEGIE SÉNIORS

## **Contexte :**

L'élaboration de la stratégie seniors repose sur la participation active de nombreux partenaires qu'ils soient associatifs, institutionnels ou citoyens.

Afin de faire vivre ce plan d'action tout au long de ces 4 années, il est proposé de s'appuyer et de mobiliser les acteurs sur plusieurs temps forts.

## **Objectifs :**

- **Pilotage de la stratégie 2022-2026**
- **Évaluation des actions et suivi des mesures**
- **Réalisation d'un bilan d'étape**

### **Mesure 1: Mobiliser et animer le réseau des référents seniors**

Les référents seniors ont pour mission d'accompagner la mise en œuvre de la programmation annuelle de la stratégie, d'être les référents opérationnels au sein de leur direction et de coordonner au sein de leur direction les questions relatives à la stratégie. Mettre en place un comité de suivi de ces référents en interne Ville.

#### **Pilote :**

DSOL

#### **Partenaires :**

SG  
Directions de la Ville

### **Mesure 2 : Mettre en place un « comité de suivi du schéma »**

L'objectif de ce comité de suivi est de faire des points réguliers sur l'état d'avancement des actions préconisées dans le schéma avec les référents seniors, les usagers (CDCA, membres de la Concertation citoyenne...), les partenaires institutionnels et les élus.

#### **Pilotes :**

DSOL

#### **Partenaires :**

Usagers seniors

## **Indicateurs d'évaluation et de suivi :**

Mesure 1 : Un référent dans chaque direction de la Ville.

Mesure 2 : Deux comités de suivi des référents seniors dans l'année.

Mesure 3 : Un comité de suivi des usagers seniors dans l'année.

# ANNEXE : ETUDE SUR LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)<sup>45</sup>

*En 2021, 242 SAAD ont presté des heures au titre de l'APA, de la PCH (prestation de compensation du handicap) et de l'AM (aide ménagère) à Paris.*

*Ces prestations ont touché 12 464 bénéficiaires de l'APA (1260 bénéficiaires PCH et 1282 AM) pour un total de 2 494 551 heures (1 026 022 PCH et 214 292 AM).*

*Parmi les 242 services ayant presté des heures à Paris en 2021, 157 sont des SAAD privés lucratifs, soit 65% de l'offre totale de services.*

*Néanmoins, les services associatifs présentent un ratio moyen de 25 737 heures d'APA, PCH et AM contre 12 153 pour les services privés lucratifs, qui interviennent tendancielleme nt moins dans l'accompagnement de la dépendance.*

*Au total, les SAAD privés lucratifs ont accompagné 7 790 usagers, contre 5 305 pour les SAAD associatifs et 1 911 pour le CASVP.*

*Le volume horaire global presté par arrondissement est largement distinct selon les territoires, les arrondissements les plus peuplés étant ceux au sein desquels le volume horaire presté est le plus important. Ainsi, les 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> comptent au total près d'1 300 000 heures, soit plus de 33% du total des heures prestées à Paris en 2021.*

*Suivant la même logique, les 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements comptent plus de 6 000 usagers, soit environ 40% du nombre total d'usagers en 2021, alors que le 1<sup>er</sup> et le 8<sup>e</sup> comptent le plus faible nombre d'usagers et d'heures prestées.*

*Au total, 213 SAAD ont presté des heures APA à Paris en 2021, soit près de 90% des SAAD ayant réalisé des heures APA, PCH ou AM. Les SAAD privés lucratifs, majoritaires, réalisent le volume d'heures prestées le plus important, mais interviennent tendancielleme nt moins auprès des personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2).*

*La couverture territoriale des SAAD réalisant des heures APA dénote par ailleurs une offre particulièrement importante. L'arrondissement comptant le plus faible nombre de SAAD ayant presté des heures APA en 2021 est le 2<sup>e</sup>, avec 23 SAAD contre 92 dans le 13<sup>e</sup>.*

---

<sup>45</sup> Données KPMG, 2022

**Profil des bénéficiaires de l'APA à domicile selon le niveau de dépendance :**

53% des bénéficiaires de l'APA à domicile relèvent du GIR 4<sup>46</sup>, contre 3% en GIR 1, soit 373 usagers sur 12 464.

Au total, 44% des bénéficiaires de l'APA à domicile relèvent du GIR 2 ou 3, dont 20% en GIR 2 et 24% en GIR 3.

L'âge moyen des bénéficiaires de l'APA s'élève à 85 ans, soit une moyenne plus élevée qu'au niveau national et s'approchant de l'âge moyen des bénéficiaires de l'APA en établissement.

**Niveau de dépendance des bénéficiaires par arrondissement :**

Le niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA apparaît relativement stable entre les arrondissements parisiens, avec des profils selon le niveau de GIR présentant néanmoins des variations notables. À titre d'exemple, le 7<sup>e</sup> arrondissement compte 41,8% de bénéficiaires relevant du GIR 4 et 4% relevant du GIR 1, contre respectivement 60,7% et 1,6% dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Le niveau de dépendance a un impact important sur le volume horaire presté par usager, il est en cela également explicatif des moyennes d'heures prestées par usagers et par arrondissement, légèrement différentes selon l'arrondissement de résidence.

Le taux de consommation de l'APA évolue, de façon cohérente, selon le GIR. Ainsi, les usagers en GIR 1 ont un taux de consommation s'élevant en moyenne à 76%.

Le taux de consommation APA est assez stable entre les arrondissements, entre 65 et 80 %.

Les 62 SAAD parisiens ayant répondu à l'enquête concernée mettent en avant 5 difficultés principales limitant leur capacité à mettre en œuvre les prestations réalisées. Il s'agit du manque de personnel qualifié, de difficultés de recrutement et de formation, des ressources limitées des bénéficiaires, de logements inadaptés, et du manque de matériel adapté.

Face à ces constats, différentes pistes sont identifiées : systématiser la mise en ligne des informations via « mon aide à domicile » afin de faciliter l'accès à l'information et l'orientation vers un SAAD réellement adapté aux besoins individuels de la personne ; interroger la création d'une plateforme de mise en commun des demandes avec les SSIAD pour faciliter les démarches administratives communes des usagers relevant à la fois de l'aide et du soin.

---

<sup>46</sup> Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

## Glossaire :

**AGGIR (GIR)** : Autonomie G rontologique Groupes Iso-Ressources (groupes iso-ressources)  
**AGIRC ARCCO** : Caisse de retraite compl mentaire  
**ANCT** : Agence nationale de la coh sion des territoires  
**APA** : Allocation Personnalis e d'Autonomie  
**APHP** : Assistance Publique-H pitaux de Paris  
**APUR** : Atelier Parisien d'Urbanisme  
**ARS** : Agence R gionale de Sant   
**ASI** : Allocation Suppl mentaire d'Invalidit   
**ASPA** : Allocation de Solidarit  aux Personnes  g es  
**BSPP** : Brigades des Sapeurs-Pompiers de Paris  
**CAJ** : Centre d'Accueil de Jour  
**CASVP** : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Ville de Paris)  
**CDCA** : Conseil D partemental de la Citoyennet  et de l'Autonomie  
**CDF** : Conf rence Des Financeurs  
**CHRS** : Centre d'H bergement et de R insertion Sociale  
**CHU / GHU** : Centre Hospitalier Universitaire / Groupe Hospitalier Universitaire  
**CNAV** : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse  
**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarit  pour l'Autonomie  
**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
**CRAMIF** : Caisse R gionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France  
**CPOM** : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens  
**CPTS** : Communaut  Professionnelle Territoriale de Sant   
**CRIF** : Conseil R gional d'Ile-de-France  
**CRIP** : Cellule de Recueil des Informations Pr occupantes  
**CVS** : Conseil de la Vie Sociale  
**DAC** : Direction des Affaires Culturelles (Ville de Paris)  
**DAE** : Direction de l'Attractivit   conomique (Ville de Paris)  
**DASCO** : Direction des Affaires Scolaires (Ville de Paris)  
**DDCT** : Direction de la D mocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (Ville de Paris)  
**DEVE** : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (Ville de Paris)  
**DGJOP** : D l gation interminist rielle aux jeux olympiques et paralympiques  
**DICOM** : Direction de la Communication (Ville de Paris)  
**DJS** : Direction de la Jeunesse et des Sports (Ville de Paris)  
**DLH** : Direction du Logement et de l'Habitat (Ville de Paris)  
**DPMP** : Direction de la Police Municipale de Paris (Ville de Paris)  
**DRH** : Direction des Ressources Humaines (Ville de Paris)  
**DRIEETS** : Direction r gionale et interd partementale de l' conomie, de l'emploi, du travail et des solidarit s  
**DSOL** : Direction des Solidarit s (Ville de Paris)  
**DSP** : Direction de la Sant  Publique (Ville de Paris)  
**DVD** : Direction de la Voirie et des D placements (Ville de Paris)  
**EHPAD** :  tablissement d'H bergement pour Personnes  g es D pendantes

**EIG** : Événement Indésirable Grave  
**ELIAHS** : Équipes de Liaisons Intersectorielles et d'Accompagnement entre Habitat et Soins  
**EPEC** : Ensemble Paris Emploi Compétences  
**EPPM** : Établissement Public Paris Musées  
**EPS** : Espace Parisien des Solidarités  
**ESI** : Espace Solidarité Insertion  
**FALC** : Facile A Lire et à Comprendre  
**M2A/DAC** : Maison des Aînés et des Aidants/Dispositif d'Appui à la Coordination  
**MGP** : Métropole du Grand Paris  
**OPVF** : Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes  
**PASA** : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés  
**PRIF** : Prévention retraite Ile-de-France  
**QPV** : Quartier Politique de la Ville  
**QVA** : Quartier de Veille Active  
**RIVP** : Régie Immobilière de la Ville de Paris  
**SAAD** : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SG** : Secrétariat Général (Ville de Paris)  
**SPASAD** : Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile  
**SSIAD** : Services de Soins Infirmiers à Domicile  
**USLD** : Unité de Soins Longue Durée

MAIRIE DE PARIS – Direction des Solidarités  
Sous-direction de l'autonomie  
94-96, quai de la Rapée  
75012 Paris

---



